PROTOCOLE D'ENGAGEMENTS RENFORCÉS ET RÉCIPROQUES

DU CONTRAT DE VILLE DE VALENCIENNES MÉTROPOLE

2019 - 2022

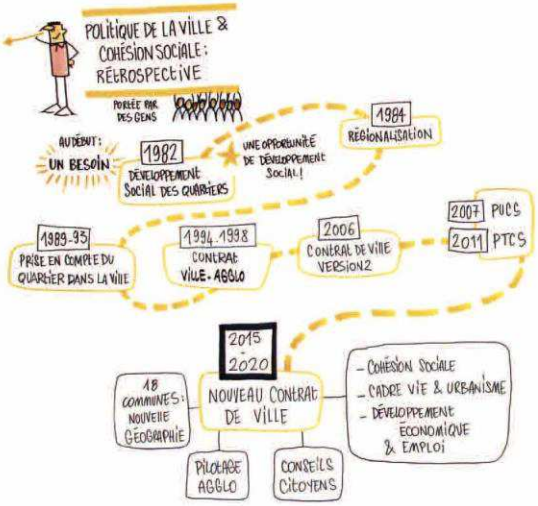

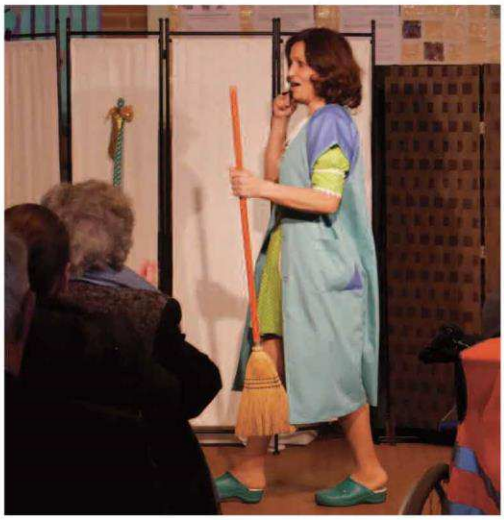

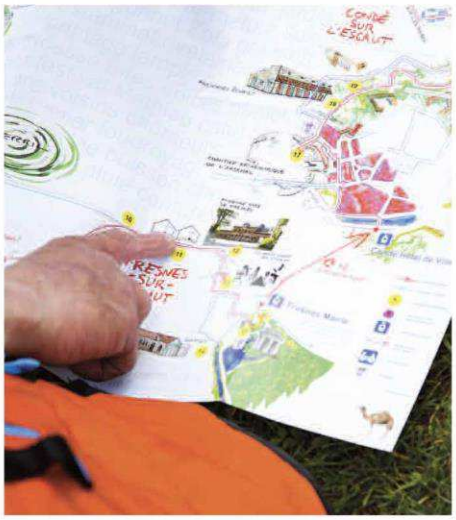

JUILLET 2019

l'Europe s'engage en Hauts-de-France

UNION EUROPÉENNE
Fonds social européen

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU NORD

Région Hauts-de-France

Nord
le Département est là

Valenciennes Métropole

ANNEXE AU CONTRAT DE VILLE DE VALENCIENNES METROPOLE
Protocole d'engagements renforcés et réciproques

Textes de référence

- Le Pacte de Dijon, signé le 16 juillet 2018 par le Premier ministre et les présidents de l'Assemblée des Communautés de France (AcDF) et de France urbaine en présence de présidents d'intercommunalités
- La circulaire du Premier Ministre du 22 janvier 2019 relative à la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers

Préambule

Le Président de la République a appelé le 14 novembre 2017 à Tourcoing à une mobilisation nationale pour les quartiers prioritaires afin de garantir les mêmes droits, favoriser l'émancipation et refaire République. A l'issue d'une concertation avec l'ensemble des acteurs au cours du premier semestre, une feuille de route de 40 mesures interministérielles a été adoptée à l'été 2018, réaffirmée dans la circulaire du Premier ministre du 22 janvier 2019 relative à la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers.

Afin d'être en cohérence avec la temporalité de cette feuille de route, la durée de contrats de ville a été prolongée jusqu'en 2022.

Dans la logique du Pacte de Dijon, la rénovation du contrat de ville concrétisée au travers du présent protocole d'engagements renforcés et réciproques doit permettre de donner une nouvelle impulsion au territoire au regard des évolutions survenues depuis sa signature en 2015.

Cette rénovation doit être appréhendée comme un levier de remobilisation de l'ensemble des partenaires signataires au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires du territoire : l'État dans toutes ses composantes, les collectivités, le conseil départemental, le conseil régional, les bailleurs, la CAF, etc.

Il convient par ailleurs de réaffirmer la place des conseils citoyens en tant qu'acteurs à part

entière du contrat de ville. Les conseillers citoyens doivent ainsi être étroitement associés au suivi et à l'évaluation du contrat de ville, en participant notamment aux instances de pilotage aux côtés de l'ensemble des partenaires.

1. Identification du contrat initial et des avenants et annexes

Le Contrat de Ville identifié ici est celui de Valenciennes Métropole, signé le 30 juin 2015 par 40 partenaires signataires.

Depuis sa signature, plusieurs avenants et annexes ont été ajoutés :

- Liste des avenants :
    - Ajout du signataire Maison&Cités Habitat ;
- Liste des annexes :
    - Protocole de préfiguration du NPNRU ;
    - Convention ITI (Investissement territorial intégré) ;
    - Cadre de référence local des conseils citoyens ;
    - Convention locale d'utilisation de l'abattement TFPB (taxe foncière sur les propriétés bâties) ;
    - Plan de prévention de la radicalisation ;
    - Plan territorial de lutte contre les discriminations ;
    - Pacte financier et fiscal de solidarité ;
    - Convention Intercommunale d'Attribution.

2. Objets de l'annexe

2.1. Prorogation du Contrat de Ville jusqu'en 2022

Par l'article 181 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019, l'article 30 de la loi Lamy est complété et dispose que les Contrats de Ville produisent leurs effets jusqu'au 31 décembre 2022, prolongeant ainsi leur durée de deux ans.

Cette annexe a ainsi pour premier objet d'acter, par l'ensemble des partenaires signataires, la prorogation du Contrat de Ville de Valenciennes Métropole jusqu'au 31 décembre 2022.

2.2. Actualisation du Contrat de Ville

Comme indiqué en préambule, par la circulaire du 22 janvier 2019 du Premier Ministre relative à la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers, il est précisé qu'une rénovation des Contrats de Ville doit être engagée par les services de l'Etat avec les autres signataires avant fin juillet 2019, sous la forme d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques, ajouté au Contrat de Ville.

Cette annexe a ainsi pour deuxième objet de procéder à l'actualisation du Contrat de Ville de Valenciennes Métropole à compter de sa signature et produisant ses effets jusqu'au 31 décembre 2022.

Précautions : il ne s'agit pas de produire un document de plus, mais d'apporter une lisibilité aux intentions contenues au Contrat de Ville et de réviser ses intentions au regard des évolutions constatées, des résultats obtenus à mi-parcours du Contrat, des nouveaux textes et mesures adoptés. Ce Protocole d'engagements renforcés et réciproques entend ainsi :

- Recentrer l'intervention sur les enjeux majeurs du Contrat de Ville (besoins non couverts des habitants des quartiers prioritaires), notamment au regard des résultats des évaluations conduites à mi-parcours
- Clarifier (et souvent simplifier) les objectifs communs à l'ensemble des signataires du Contrat de Ville (dans leur ambition et leur formulation) vs la juxtaposition des objectifs de chacun ; préciser le degré d'opérationnalité de ces objectifs
- Réaffirmer le principe d'une gouvernance partagée associant les Conseils Citoyens
- Décrire les améliorations visées dans les processus d'organisation des différentes échelles territoriales concernées (métropolitaine, intercommunales, communales…) et l'évolution des modalités de mise en œuvre du Contrat (animation, ingénierie, méthodes et outils)
- Préfigurer la stratégie territoriale en termes de Politique de la Ville après 2022.

3. Méthode et contenu de l'actualisation

3.1. Méthode pour l'actualisation

Valenciennes Métropole s'est appuyée sur différents documents cadres afin de piloter l'actualisation du Contrat de Ville :

- **L'évènement de décembre 2017** labellisé « 40 ans de la politique de la ville » avec 4 perspectives d'évolution **:**
  - ✓ Lutte contre la fracture numérique
  - ✓ Politique forte en faveur de l'implantation d'entreprises
  - ✓ Mobilisation du droit commun
  - ✓ Transports et mobilité
- Le **rapport à mi-parcours du Contrat de Ville 2015&2016** réalisé en février 2018, et le **rapport annuel 2017** réalisé en mai 2019.

Comme indiqué ci-dessus, il s'agit d'une actualisation et non d'une refonte complète du Contrat de Ville, avec **l'enjeu de toiletter le Contrat** de Ville au regard de ses évolutions depuis 2015, des supports évoqués ci-dessus et avec **l'enjeu d'intégrer des nouveaux axes de travail,** en particulier :

- ➢ **La stratégie de développement économique pour les quartiers en politique de la ville ;**
- ➢ **La démarche d'inclusion numérique.**

Pour cela, Valenciennes Métropole a mobilisé ses partenaires à travers les différentes instances existantes :

- **A partir des orientations du Pacte de Dijon**, un **tableau** a été préparé avec les **éléments d'actualisation** envisagés par Valenciennes Métropole
- les **membres du Cotech** (Etat, Région, Département, CAF) ont été **sollicités** pour échanges et consolidation de ce tableau avec leurs engagements.

Les autres partenaires du Contrat de Ville ont été associés comme suit :

- Mobilisation des **communes par le biais des réunions de réseau des chefs de projet politique de la ville ;**
- Mobilisation des **conseils citoyens par des interventions auprès d'eux**, en fonction des thèmes locaux retenus : suite à la sollicitation de Valenciennes Métropole, les conseils citoyens d'Anzin et Beuvrages ont été rencontrés le 17 juin 2019 et celui de Bruay-sur-l'Escaut le 19 juin 2019 ; ceux de Valenciennes seront rencontrés le 9 juillet 2019 ;
- **Information auprès de l'ensemble des partenaires signataires** lors du COPIL Contrat de Ville du 21 mars 2019 et validation sollicitée lors du COPIL du 4 juillet 2019 ;
- **Information auprès des associations** dans le cadre d'une réunion d'interconnaissances le 27 juin 2019.

Voici le calendrier de synthèse de la démarche :

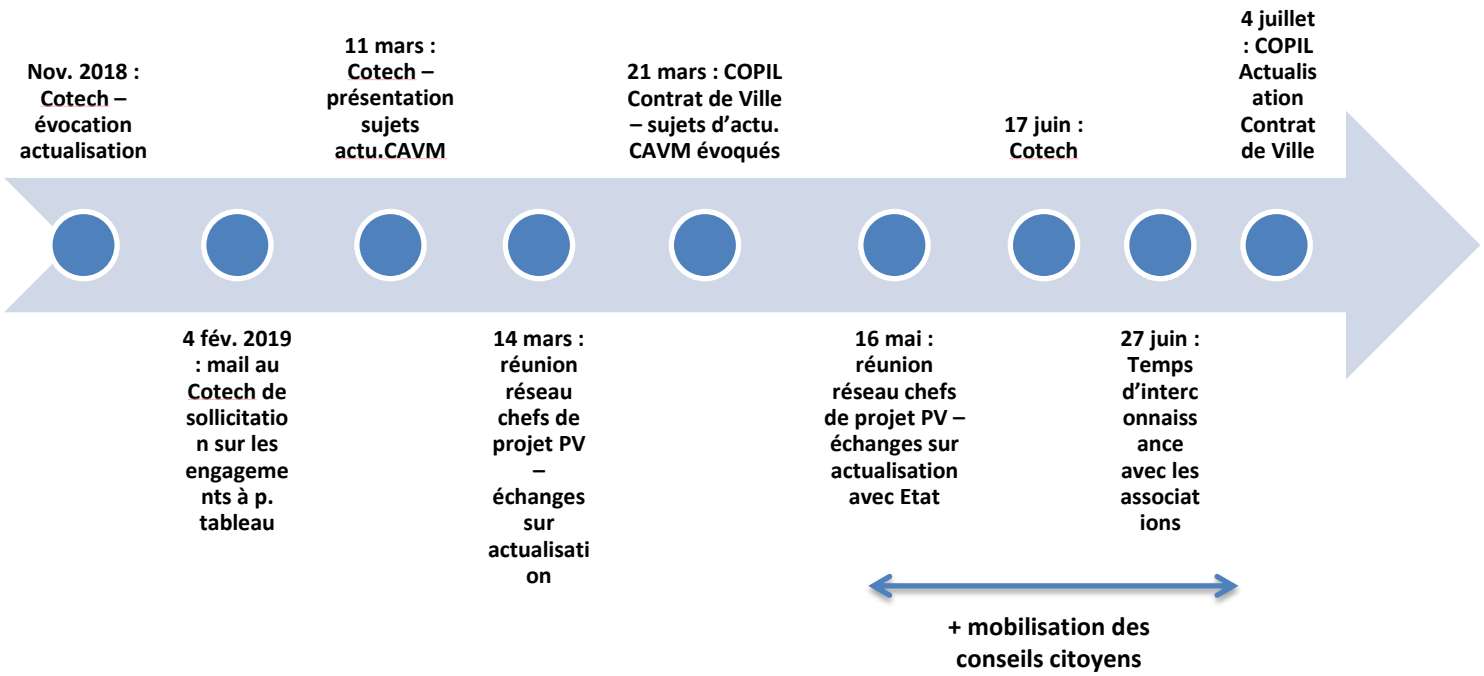

3.2. Contenu de l'actualisation

Valenciennes Métropole et le Département du Nord ont apporté leur contribution à l'actualisation à travers le tableau de synthèse ci-dessous.
La Région Hauts-de-France ainsi que la CAF ont également contribué à travers les éléments repris ci-dessous.
Quant à l'Etat, il s'engage à travers les 40 mesures interministérielles annexées à la circulaire du 22 janvier 2019 relative à la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les quartiers.
L'ARS a également apporté une contribution à l'échelle régionale, disponible en annexe.

L'ensemble de ces éléments feront l'objet d'un suivi dans le cadre des instances du Contrat de Ville.

Les priorités de l'Etat dans le département du Nord

- Favoriser l'accès aux soins de proximité, notamment à travers la création de maisons de santé ;
- Poursuivre le désenclavement des quartiers prioritaires et favoriser la mobilité de ses habitants, en développant notamment l'accès au permis de conduire et les mesures permettant de lever les freins à la mobilité ;
- Mobiliser les clauses sociales pour faire profiter les habitants des quartiers prioritaires des chantiers du NPNRU ;
- Développer le jumelage d'institutions culturelles avec les quartiers prioritaires ;
- Mobiliser et veiller au déploiement du PAQTE ;
- Développer et renforcer le dispositif adultes relais au bénéfice des habitants des QPV (393 conventions déployées dans le Nord en 2019) ;
- Développer et renforcer les postes FONJEP (92 postes attribués pour le département du Nord en 2019) ;
- Développer l'apprentissage au bénéfice des jeunes résidant en quartier prioritaire de la ville.

L'intervention de la Région Hauts de France en faveur des habitants des quartiers en politique de la ville

A. Un partenariat Région / EPCI affirmé et stabilisé jusqu'en 2021.

Conformément à la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, l'engagement de la Région Hauts-de-France s'inscrit dans une démarche globale d'accompagnement des contrats de ville.

Le partenariat régional relatif aux contrats de ville est essentiellement cadré par les délibérations n°20161396 du 13 octobre 2016, n° 20161857 des 13 et 14 décembre 2016, complétée par la délibération 2019.00351 du 28 mars 2019. **Ces différentes délibérations**

fixent les priorités régionales ainsi que le périmètre financier pour la période 2017-2021 pour chaque contrat de ville.

Par ailleurs, suite à l'adoption du Plan régional de prévention de la radicalisation et de la charte régionale de laïcité et des valeurs républicaines par l'assemblée régionale du 28 juin 2018 (délibération n°20180831) la Région contribue aux enjeux de défense des valeurs républicaines, du principe de laïcité et de prévention de la radicalisation. Pour cela elle mobilise l'ensemble des leviers dont elle dispose en complément des actions déjà menées par l'Etat, les collectivités et les acteurs de la société civile et soutient uniquement les projets respectant ces valeurs. Ces thèmes pourront être priorisés dans les contrats de ville dès la programmation 2020.

Dans le cadre de cet engagement en faveur des quartiers prioritaires, la Région Hauts-de-France s'appuiera sur ses politiques de droit commun (crédits de droit commun, par exemple Hauts-de-France en Fête, dispositifs d'accompagnement aux actions culturelles, de soutien aux milieux associatif et sportif, d'appui à l'efficacité énergétique, …) et sur son cadre d'intervention en faveur des quartiers de la politique de la ville qui se traduit par les t*rois dispositifs spécifiques suivant :*

- *le Soutien Régional à l'Emploi et à l'Innovation (SREI)* : **148 275 € de crédits annuels en fonctionnement et 162 041 € en investissement, pour le contrat de ville de la CAVM dans le cadre de l'appel à projet annuel.**
- *le dispositif « Nos Quartiers d'Eté »* doté d'une enveloppe régionale**, sans réservation par territoire dans le cadre d'un appel à projets annuel régional ;**
- *le soutien régional aux quartiers des contrats de ville dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain* : **10,66 millions d'euros**.

En supplément de ces trois dispositifs*, **4 millions d'euros au titre des ITI** ont été réservés pour les territoires prioritaires de la CAVM* dans le cadre du PO 2014 – 2021 afin de soutenir des projets liés à la transformation urbaine, écologique et sociale du territoire.

B. Quatre priorités régionales affirmées afin de concourir à la transformation des quartiers :

- ✓ Renforcer le développement économique et l'accès à la formation, l'apprentissage et l'emploi des habitants des quartiers *(Lutte contre l'illettrisme, apprentissage, développement du commerce et de l'artisanat, de l'innovation sociale, insertion par l'économie…)*

- ✓ Contribuer à la mise en œuvre de la Troisième Révolution Industrielle (TRI) – Rev3
- ✓ *(Economie du partage, développement des circuits-courts, augmentation de la durée de vie des produits, lutte contre le gaspillage, mise à disposition de biens et de services sobres en carbone, lutte contre la précarité énergétique, développement de la mobilité durable…)*

- ✓ Améliorer le cadre de vie pour une meilleure appropriation des habitants de leur quartier et de leur habitat *(opérations d'investissement permettant une meilleure organisation urbaine, opérations relevant de la Gestion Urbaine de Proximité…)*
- ✓ Le Projet d'Initiative Citoyenne (PIC) *(soutien de microprojets portés par des groupes d'habitants ou associations de proximité)*

Pour la mise en œuvre de ces priorités, 3 points d'entrée susceptibles de favoriser l'innovation ont été identifiés :

- ✓ Le numérique comme facilitateur d'accessibilité de services, de création de biens communs, de création d'outils de développement économique
- ✓ L'innovation sociale ou l'invention de réponses nouvelles à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits dans les conditions actuelles, en impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés.
- ✓ La participation des habitants : la Région veillera à ce que la participation des habitants soit intégrée aux actions et projets qu'elle subventionne.

Les modalités de financement et priorités de la Caisse d'Allocations Familiales du NORD

La CAF du Nord s'associe à la mobilisation de l'Etat pour contribuer à la politique de la ville en combinant le versement de prestations légales et la mise en œuvre de dispositifs d'action sociale

Le Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) que la CAF du Nord anime sous l'autorité du Préfet constitue le cadre général de son intervention sur les territoires.

Les priorités de la CAF du Nord s'articulent autour de quatre missions :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Dans une logique d'investissement social, elle veille à la mise en œuvre de ces priorités au sein des Conventions Territoriales de Services aux Familles (CTSF) qu'elle déploie à l'échelle des EPCI et intercommunalités.

Dans ce cadre général, la CAF du Nord :

- Porte une attention particulière à l'accès aux droits aux prestations légales pour les habitants des quartiers concernés
- Contribue aux démarches de développement local en particulier en matière de petite enfance, de soutien à la parentalité, d'animation de la vie sociale et d'insertion. La CAF participe à la réduction des inégalités en matière d'accueil du jeune enfant.

- S’engage à améliorer l’accès des enfants et des jeunes à des temps de loisirs éducatifs leur permettant de faire l’expérience de la mixité sociale. A ce titre la CAF soutient les familles qui souhaitent inscrire leurs enfants à des activités péri et extra-scolaires, répondant à une démarche d’éducation à la citoyenneté et aux valeurs de la République.
- Contribue à renforcer la cohésion sociale par l’animation de la vie sociale en s’appuyant fortement sur les centres sociaux et les espaces de vie sociale. La CAF encourage les projets porteurs de dynamique participative des habitants, veille au respect de la laïcité, à la mixité sociale, à la mixité des genres.
- La CAF apporte également son soutien aux projets ayant pour finalité la prévention de la radicalisation qui s’inscrivent dans le cadre du soutien à la parentalité, du renforcement du vivre ensemble, de l’éducation numérique.

Dans le cadre du contrat de ville, la CAF mobilise les moyens financiers de droit commun tels que prévus par la Convention d’Objectifs et de Gestion (COG) 2018/2022. Elle apporte un avis sur les projets déposés dans le cadre des appels à projets.

La CAF est également en mesure de mobiliser des moyens d’expertise, soit pour une meilleure connaissance des territoires (études et statistiques) soit pour soutenir le développement de projet
en s’appuyant sur les chargés de conseil et de développement en action sociale.

Le Conseil Départemental du Nord dans la politique de la ville : un Acteur de proximité

La Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 dispose que les Départements deviennent signataires des contrats uniques.

Engagé dans une logique de contractualisation et de territorialisation de l'ensemble de ses politiques depuis 2009, le Département du Nord s'est donc naturellement inscrit dans la nouvelle gouvernance de la Politique de la Ville.

L'engagement départemental commun à tous les territoires porte sur la participation et l'implication des équipes départementales, la mobilisation des moyens humains et financiers de droit commun ainsi que sur l'approche méthodologique concertée.

Le Département s'appuie sur la délibération du 15 juin 2015 qui fixe et décline quatre grandes priorités du Département relatives aux quartiers en Politique de la Ville :

- Donner la priorité à l'emploi
- Favoriser l'autonomie des jeunes
- Améliorer le vivre-ensemble
- Lutter contre toutes discriminations

Le Conseil Départemental participe et soutient la Politique de la Ville au travers des politiques de droit commun et selon les délibérations votées.

Les sujets de la politique de la ville, éminemment transversaux sont à rapprocher des engagements pris par le Département en 2018, en signant :

- la **Convention Nationale de Lutte contre la Pauvreté**,
- le **Plan d'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier,**
- le **Pacte Sambre Avesnois**.

1. L'accompagnement vers l'emploi et la levée les freins à l'emploi

Réuni en séance plénière le 17 décembre 2015, le Département a réaffirmé sa volonté de favoriser le retour à l'emploi des allocataires du RSA dans le Nord. Pour conduire cette stratégie, quatre axes d'actions sont proposés :

- Priorité à l'emploi dès l'orientation dans le dispositif RSA
- Agir pour l'emploi des allocataires du RSA
- Garantir le respect des droits et des devoirs
- Une nouvelle gouvernance pour l'accès à l'emploi des allocataires du RSA

Un appel à projets insertion 2019 – 2021 a été voté le 29 juin 2018 par le Conseil Départemental, avec comme objectif : « de l'insertion à l'emploi. ». Il s'organise en 6 axes :

1. Accès direct vers l'emploi
2. Se préparer à l'emploi
3. Définir et concrétiser son projet professionnel
4. Se mobiliser vers l'emploi
5. Lever les freins à l'emploi
6. Dynamiser son insertion sociale

2. L'Enfance, la Famille, la Jeunesse

Chef de file de la protection de l'Enfance, le Département du Nord accompagne les enfants, les jeunes et leur famille pour favoriser une enfance épanouie et conduire les jeunes vers l'autonomie.

La protection de l'Enfance a pour objectifs de prévenir les difficultés auxquelles les parents sont confrontés dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives, de renforcer les actions de prévention, d'accompagner les familles et d'assurer, si nécessaire, une prise en charge partielle ou totale des mineurs. Cette politique publique est en interaction avec les nombreuses autres politiques, celles de l'éducation, de la prévention des violences conjugales, de la santé, de la lutte contre la pauvreté et du soutien à la parentalité.

Dans sa délibération cadre du 17 décembre 2015 « Faire de la protection de l'Enfance l'affaire de tous », le Conseil Départemental a défini de nouvelles orientations stratégiques et opérationnelles selon quatre axes :

1. Accompagner les familles aux moments clés de l'enfance

2. Maintenir les liens de l'enfant avec son environnement social et familial en graduant et en adaptant les modes d'intervention

3. Construire un projet partagé pour chaque enfant et avec chaque jeune adulte accompagnés par l'Aide Sociale à l'Enfance

4. Piloter et évaluer la politique d'une gouvernance renouvelée

A ce titre, le Département finance des partenaires associatifs pour la mise en place de ces politiques dans le cadre de subventions de fonctionnement ou d'investissement.

Par ailleurs, le Département du Nord s'emploie à renouer les relations avec les familles. Il définit de nouvelles orientations notamment pour accompagner la fonction parentale. Le Schéma Départemental des Solidarités Humaines (2018-2022) s'inscrit dans cette logique en déclinant la politique de soutien à la parentalité. La volonté de renforcer les actions de prévention et de soutien aux familles en mobilisant toutes les ressources du territoire et en étroite collaboration avec tous les partenaires, est réaffirmée dans le Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) du Nord signé le 12 juin 2017.

Avec la délibération du 1er juillet 2019, le Département du Nord entend soutenir le développement d'actions innovantes dans leurs mises en œuvre ou dans leurs réponses à des besoins peu ou insuffisamment satisfaits en territoire.

L'enjeu est de développer des actions préventives auprès des familles et des enfants en prenant en compte les besoins identifiés, les ressources existantes et la nécessité « d'aller vers » les familles les plus isolées.

La délibération cadre du 22 mai 2017 définit la prévention et la protection de l'Enfance, notamment l'évolution et les modalités de mise en œuvre de la politique de prévention jeunesse : prévention spécialisée, Acteurs de Liaison Sociale en Environnement Scolaire, projets jeunesse des centres sociaux, renouvellement du soutien financier aux centres sociaux. La définition des publics prioritaires des projets jeunesse et des clubs de prévention s'appuie sur la géographie des Quartiers Politique de la Ville.

Enfin, la prévention et la lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire, la prévention des phénomènes de radicalisation et l'accompagnement des jeunes vers l'autonomie sont les thématiques prioritaires que le Département a la volonté de soutenir via l'intervention de ses professionnels et des acteurs qu'il finance, sur les territoires, comme les centres sociaux et les clubs de prévention spécialisée.

3. L'accès aux soins et aux droits

Le Département du Nord est compétent en matière de Santé à plusieurs titres :

- Protection Maternelle et Infantile (PMI),
- Prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées,
- Lutte contre la tuberculose et les infections sexuellement transmissibles, prévention du cancer et vaccinations, par délégation de l'Agence Régionale de Santé.

Le Département, à travers l'ensemble de ses politiques, contribue à favoriser un environnement favorable au bien-être et à la Santé des Nordistes.

Dans sa délibération cadre du 25 mars 2019, le Département définit les orientations départementales en matière de Santé pour les 5 prochaines années 2019-2023.
Il positionne la santé comme un levier fondamental pour :

- L'autonomie à tous les âges de la vie,
- La lutte contre les inégalités sociales et territoriales,
- L'augmentation du recours à l'offre de prévention et de soins.

Cette délibération cadre s'inscrit dans la mise en œuvre du Schéma Des Solidarités Humaines selon la notion de parcours, l'accès aux droits et à la prévention.

4. L'autonomie

La délibération du 17 décembre 2015 reprend les principales orientations suivantes :

- Améliorer le service de proximité aux personnes,
- Créer un environnement bienveillant pour l'Autonomie des personnes âgées et de celles en situation de handicap,
- Engager ensemble le chantier de la prévention de la perte d'Autonomie,
- Diversifier et transformer l'offre de services spécialisés,
- Installer une nouvelle gouvernance pour un pilotage renforcé inscrit dans la proximité.

5. La culture

Dans le cadre de sa délibération du 22 mai 2017, le Département du Nord réaffirme son engagement en faveur de la Culture et précise ses nouvelles ambitions.

Trois axes sont privilégiés :

- Réduire les inégalités territoriales, en ayant une attention particulière portée aux territoires ruraux et « zone blanche » (équipements, accompagnement et mobilité des publics, patrimoine rural et centres-bourgs…) en lien avec les communes et EPCI.

- Agir en faveur des publics prioritaires du Département du Nord par des actions de médiation (collégiens, personnes en situation de handicap, personnes en insertion).

- Soutenir l'innovation culturelle et les nouvelles formes d'accès à la Culture en faisant émerger des projets innovants et en mettant en lumière les pratiques innovantes des acteurs culturels et des équipements culturels départementaux (médiation numérique …).

Ces ambitions s'appuient pour la mise en œuvre, en priorité sur son réseau départemental d'équipements culturels : **deux dispositifs.**

▪ Le dispositif « Résidence d'artistes en collège »

Il permet d'accueillir des artistes au sein de l'établissement scolaire en vue de faire participer les élèves au processus de création et s'inscrit en complémentarité de l'éducation transmise par les équipes enseignantes.
Il répond aux objectifs de la nouvelle politique culturelle du Département, ancré dans les territoires, en faveur d'un des publics prioritaires, les collégiens (des collèges publics et privés sous contrat) par le biais d'une action innovante.

▪ **Le dispositif de soutien aux projets artistiques et culturels pour favoriser l'insertion sociale des personnes vulnérables**

Il incite à la co-construction entre les partenaires pour contribuer au processus de développement des personnes, pour favoriser l'insertion sociale des personnes les plus vulnérables, notamment les jeunes de 16/25 ans, renforcer le maillage territorial et mettre en synergie les acteurs sociaux et culturels.

6. L'éducation

Dans sa délibération du 4 février 2019, le Département a reconduit **le Projet Educatif Départemental du Collégien** (PEDC) pour 2019- 2022.

A travers **le PEDC**, le Département du Nord accompagne et soutient la réussite éducative en intervenant en complément de l'action menée par les établissements dans la mise en œuvre des parcours de l'Education Nationale.

Sauf précisions contraires selon les dispositifs, les financements départementaux sont accordés aux projets portés par les collèges.

Les collèges et lycées accueillant des élèves de 3èmes Prépa Pro, publics et privés, situés dans les territoires en Politique de la Ville ont la possibilité d'obtenir, en répondant à l'appel aux projets des Contrats de ville, des financements complémentaires à ceux déjà obtenus auprès du Département au titre du PEDC dans le cadre des projets éducatifs.

7. L'aménagement et le cadre de vie

Le soutien aux projets territoriaux structurants

Le Département, chef de file des solidarités territoriales, souhaite porter une ambition forte au bénéfice des habitants et des territoires du Nord. Il accompagne l'émergence de projets de territoire porteurs d'innovation et de développement. Il agit de manière ciblée sur des thématiques prioritaires et stratégiques, définies sur la base d'un diagnostic partagé.

A ce titre, il a décidé de mettre en œuvre le dispositif « Projets Territoriaux Structurants » (PTS) qui permet d'accompagner financièrement les projets de dimension intercommunales portés par les territoires (communes ou intercommunalités) et répondant aux grands enjeux stratégiques locaux.

Actualisation du Contrat de Ville pour Valenciennes Métropole et le Département du Nord

Partenaire	Valenciennes Métropole	Département du Nord
THEMATIQUES PACTE DIJON - *Enjeux, mesures, actions envisagées*		
Développement économique, emploi, excellence numérique	▪ Intégration de la Feuille de route en matière de développement économique dans les quartiers – voir document en annexe ▪ Intégration de la démarche lancée sur l'inclusion numérique – voir note en annexe ▪ Poursuite de la valorisation de l'ITI en termes d'excellence numérique	- engagement du 17 décembre 2018 dans la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté - délibération-cadre du 17 décembre 2015 sur le retour à l'emploi des allocataires du RSA - dispositif spécifique sur le retour à l'emploi des allocataires du RSA de moins de 29 ans - Plan départemental d'insertion avec le financement d'actions des partenaires - Délibération départementale de sur l'aide au financement de projets d'aménagement des villes dans le cadre des Projets Territoriaux Structurants et de l'Aide Départementale Villages et Bourgs. - Délibération départementale du 18 décembre 2018 du Schéma Départemental de l'Amélioration de l'Accès des Services au Public - Création de 8 Maisons Départementales de l'Insertion et de l'Emploi - Création de 8 Plateformes départementale de l'emploi - « Collège numérique » : accès aux 94 000 collégiens Nordistes aux outils numériques, mise en ligne d'un site monstagedetroisieme.lenord.fr proposant des offres de stages d'observation pour les élèves de 3ème. - « La Fibre numérique 59-62 », le Département du Nord et le Département du Pas-de-Calais et la Région oeuvrent pour le déploiement du Haut Débit en lien avec les EPCI (travaux 2017-2021)

Habitat, renouvellement urbain	▪ Intégration des éléments relatifs à la CIIR (convention intercommunale interbailleurs de relogement) et à la CIL (conférence intercommunale de logement) ▪ Lien à faire avec la stratégie ERBM (Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier) ▪ Actualisation du volet ITI (Investissement territorial intégré)	- Plan Départemental Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) - Charte relogement le cadre des NPNRU - Projets Territoriaux Structurants (PTS) : Le Département met en œuvre sa politique d'aménagement du territoire et anime les relations avec les élus dans le cadre de leurs projets. Il gère les aides aux communes, aux EPCI et acteurs des territoires. - Contribution du Département au groupe de travail Habitat dans le cadre de l'ERBM - NEHS : Aide dédiée aux ménages fragiles pour la réhabilitation des logements privés en matière de précarité énergétique, santé sécurité
Mobilités quotidiennes	▪ Lien avec le projet « Accroche Active ! » lauréat du Programme d'Investissement d'Avenir sur la Jeunesse, sur le volet mobilité ▪ Lien avec l'axe emploi du Contrat de Ville et la levée des freins à la mobilité	- Délibération du 1er juillet 2019 approuvant le lancement d'un plan d'actions mobilité en milieu rural et d'un appel à projets innovants pour cette même thématique.
Jeunesse, éducation, formation, insertion	▪ Renforcement des liens avec l'Education Nationale : intégration de l'expérimentation Cité éducative, sur les collèges Chasse Royale de Valenciennes et Jules Ferry d'Anzin, en lien avec les deux communes et la déléguée du Préfet ▪ Lien avec le projet « Accroche Active ! » lauréat du PIA Jeunesse ▪ Lien avec la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté + ERBM ▪ Actualisation des orientations du GIP Réussite Educative	- Stratégie départementale de lutte contre la pauvreté - Expérimentation de la stratégie départementale de lutte contre la pauvreté dans les territoires relevant de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier - Ouvrir 8 Maisons des Parents avec une expérimentation sur le territoire de l'ERBM - Le Schéma des solidarités humaines du 12 février 2018 définit sur une période de 6 ans les priorités de l'action sociale départementale - Délibération « Evolution et modalités de mise en œuvre de la prévention jeunesse » - convention-cadre avec les centres sociaux

		- collèges : projet éducatif départemental du collégien et aides individuelles
Action sociale, santé, soutien aux familles monoparentales, tranquillité publique et justice	▪ Renforcement du volet soutien aux familles et à la parentalité (transversal à l'axe 4) ▪ Ajout du volet prévention des souffrances psychiques sur l'axe santé dans l'objectif 2.3 Développer l'accès à la prévention et aux soins de la population	- Délibération-cadre relative à la santé comme levier d'autonomie pour les publics les plus fragiles - Développer l'Accès aux soins notamment avec l'aide à la création des Maisons pluri disciplinaires de Santé avec l'aide des Projets Territoriaux Structurants ; - Délibération du 12 02 2018 portant sur le Schéma des solidarités humaines et sur l'action sociale de proximité
AUTRES THEMATIQUES - ***Enjeux, mesures ou actions envisagées***		
Egalité femmes-hommes	Précisions sur la stratégie menée et les orientations – voir note en annexe	
Missions OSE (observation-suivi-évaluation) et d'animation territoriale	Précisions sur les stratégies menées et les orientations – voir notes en annexe	Délibération du 12 02 2018 portant sur le Schéma des solidarités humaines

Ce tableau pourra faire l'objet d'une déclinaison plus opérationnelle avec l'ensemble des partenaires du Contrat de Ville dans les mois à venir.

Annexes

- **Stratégie de développement économique dans les quartiers en politique de la ville de Valenciennes Métropole** …….p. 21

- **Notes sur :**
  - **La démarche d'inclusion numérique** ……..p.36
  - **L'intégration des enjeux d'égalité femmes-hommes dans le Contrat de Ville**.p.39
  - **La mission d'animation territoriale du Contrat de Ville**……..p.43
  - **La mission d'Observation-Suivi-Evaluation du Contrat de Ville**……..p.47
  - **Valoriser la politique de la ville – volet communication**…….p.52

- **Synthèse des échanges avec les conseils citoyens**……p.54

- **Rénovation des contrats de ville : Contribution de l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France**…….p.56

- **Annexe 3 de la circulaire du Premier Ministre du 22 janvier 2019 relative à la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers – Suivi des mesures du plan de mobilisation nationale pour les habitants des quartiers**……..p.61

ANNEXES

STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE POUR LES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE DE LA CAVM

Contexte

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 (dite Loi Lamy) a redéfini certains aspects de la politique de la ville. Désormais, pour identifier les quartiers prioritaires de cette politique, un critère unique est requis : le revenu des habitants. À travers cette démarche, l'État a souhaité simplifier les dispositifs et resserrer les périmètres d'intervention pour concentrer les moyens sur les territoires les plus pauvres. Les objectifs qui en découlent sont notamment la réduction des écarts de développement entre ces quartiers et leurs unités urbaines, ainsi que l'amélioration des conditions de vie des habitants de ces quartiers.

Pour y parvenir, le Contrat de Ville affiche ses nouvelles ambitions en matière de développement économique. En effet, il constitue désormais un pilier à part entière de la politique de la ville, à côté de ceux de la cohésion sociale et du renouvellement urbain. Par ailleurs, le Contrat de Ville dispose de six orientations, dont la première qui vise à «assurer les effets d'entraînement sociaux et territoriaux du développement économique ».

Ces modifications impliquent une dimension nouvelle des contrats de ville : la nécessité de replacer les quartiers en politique de la ville dans une stratégie de développement économique de ces territoires, à l'échelle de l'EPCI. En effet, le pilotage de la politique de la ville, assurée par les intercommunalités, doit permettre une meilleure prise en compte de ces quartiers dans les politiques métropolitaines.

Néanmoins, malgré l'affichage de ces nouveaux enjeux, la dimension du développement économique est encore peu déployée, l'axe 1 du Contrat de Ville se composant majoritairement d'actions en faveur de l'emploi et l'insertion.

A ce titre, Valenciennes Métropole souhaite se saisir de l'enjeu de développement économique au sein des territoires prioritaires, en ayant pour ambition la définition d'une stratégie de Développement Economique pour les Quartiers Politique de la Ville.

Géographie de la politique de la ville à la CAVM

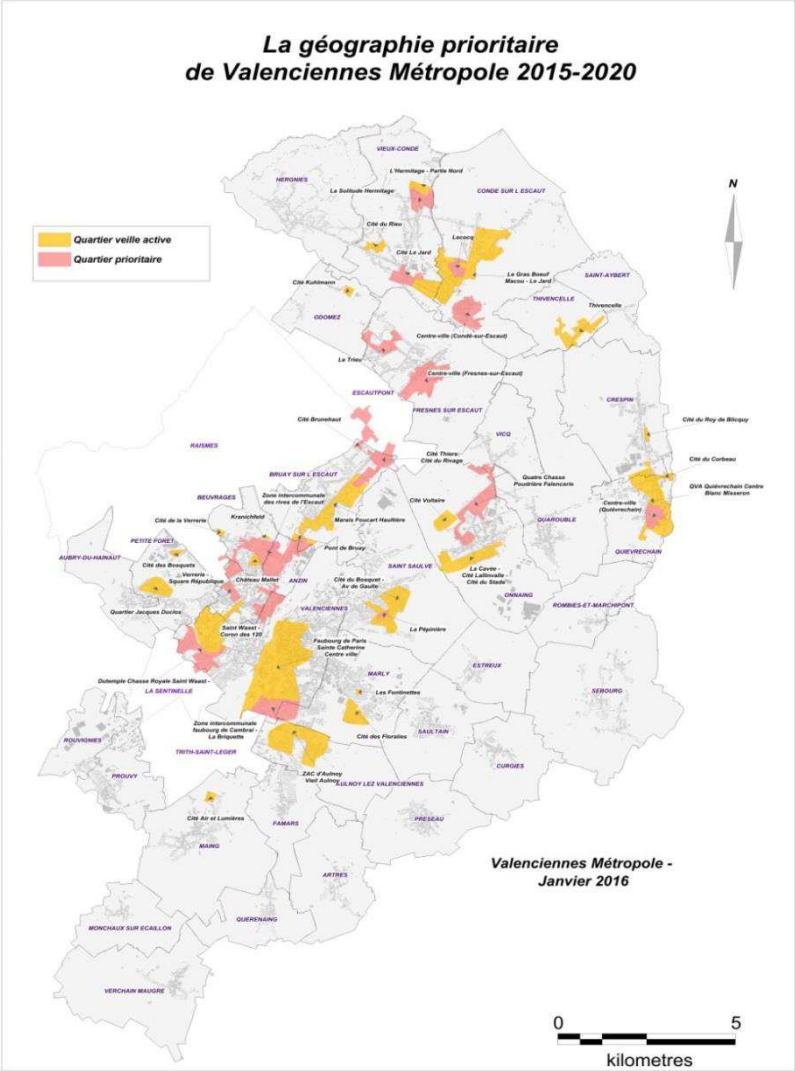

CAVM :

- 35 communes et 190 459 habitants

Quartiers Politique de la Ville :

- 18 communes, 14 quartiers prioritaires, 20 quartiers de veille
- 35 888 habitants soit 20% de la population totale

Nouveau Programme Nationaux de Renouvellement Urbain : 4 sites d'intérêts **nationaux**/régionaux

- **Chasse Royale** (Valenciennes)
- Bleuse Borgne/Faubourg de Lille (Anzin/Valenciennes)
- La Briquette (Marly)
- Chanteclerc le Coq (Condé sur Escaut)

Les moyens seront concentrés dans un premier temps sur les quartiers prioritaires. Nous travaillerons à mobilier les fonds régionaux et départementaux pour cibler des actions sur les quartiers de veille active.

Objectifs

Ce plan a pour objectifs de :

- Attirer des activités économiques pour développer des opportunités d'emploi aux habitants des quartiers politique de la ville ;
- Développer l'entrepreneuriat dans ces territoires ;
- Renouveler l'image des quartiers.

Valenciennes Métropole évaluera les effets de ce plan en mesurant les effets sur le taux de chômage, notamment celui des jeunes. En effet, 26% des demandeurs d'emploi de la CAVM sont issus des QPV et 44% des demandeurs d'emploi des quartiers ont moins de 26 ans. Par ailleurs, cette stratégie a également pour ambition de réduire les écarts entre le taux d'emploi global du territoire et celui des quartiers prioritaires pour lesquels des indicateurs sur les taux d'emploi sont connus (cf tableau ci-dessous).

Territoire	Taux d'emploi[1]
France	64,3%
Valenciennes Métropole	**53,8%**
Verrerie - Square République (Anzin)	45,4%
Zone Intercommunale Rives De L'Escaut (Anzin, Beuvrages, Valenciennes, Bruay-sur-l'Escaut)	42,2%
Cité Thiers - Cité Du Rivage (Bruay-sur-l'Escaut)	**39,2%**
Centre-Ville (Condé-sur-Escaut)	44,6%
Lecocq (Condé-sur-Escaut)	**25,6%**
Centre-Ville (Fresnes-sur-Escaut)	45,7%
Le Trieu (Fresnes-sur-Escaut)	40,6%
Quatre Chasses Poudrière Faiencerie (Onnaing, Vicq)	43,1%
Centre-Ville (Quiévrechain)	**38,4%**
La Pépinière (St-Saulve)	52,4%
Dutemple Chasse Royale Saint Waast - La Sentinelle (Valenciennes)	**33,1%**
Zone Intercommunale Faubourg De Cambrai - La Briquette (Valenciennes, Marly)	**35,1%**
Cité Le Jard (Vieux-Condé)	**38,8%**
La Solitude Hermitage (Vieux-Condé)	**38,1%**

[1] Taux d'emploi : nombre de personnes de 15 à 64 ans ayant un emploi / nombre total de personnes de 15 à 64 ans

Méthodologie

Cette stratégie métropolitaine vise à construire le volet développement économique de l'axe 1 du Contrat de Ville, composé actuellement majoritairement d'actions en faveur de l'emploi. Ce travail se positionne à l'interface des enjeux d'emploi, de développement économique, de cohésion sociale et de renouvellement urbain ; et compte s'appuyer sur les dispositifs existants et sur la création d'outils nouveaux dédiés.

Depuis novembre 2018, Valenciennes Métropole rencontre les différents partenaires pour établir un diagnostic et co-construire des pistes d'actions : opérateurs de l'accompagnement à la création d'activités et au développement économique, acteurs de l'emploi, prescripteurs locaux, acteurs institutionnels et économiques du territoire.

Cette présente délibération permettra de valider politiquement cette démarche et des axes d'interventions sur lesquels travailler. Ensuite, au regard du Pacte de Dijon, Valenciennes Métropole annexera cette stratégie au Contrat Ville en juillet 2019.

Suite à cette validation politique, nous mettrons en place des groupes de travail thématiques avec les différents partenaires pour opérationnaliser cette feuille de route.

Cette stratégie se décline à travers **3 axes d'interventions** :

1. Permettre aux habitants des territoires prioritaires de bénéficier des opportunités économiques de la CAVM

2. Développer l'attractivité économique des quartiers prioritaires

3. Favoriser l'entrepreneuriat des habitants des territoires politique de la ville

1. Permettre aux habitants des territoires prioritaires de bénéficier des opportunités économiques de la CAVM

A) Accompagner les entreprises dans leurs projets de recrutements afin d'ouvrir les possibilités aux talents des quartiers

Lorsqu'une entreprise s'installe ou se développe à Valenciennes Métropole, il convient de pouvoir connaitre ses projets et besoins de recrutement, afin de relayer l'information vers les acteurs de l'emploi et de l'insertion existants. Ces professionnels pourront à la fois former en amont et proposer des profils adéquats de demandeurs d'emploi.

Par ailleurs, Valenciennes Métropole, est éligible au dispositif des « **Emplois Francs** ». Il s'agit d'une aide aux employeurs qui recrute un demandeur d'emploi, inscrit à Pôle emploi et qui réside dans un quartier prioritaire de la CAVM. Les employeurs pouvant bénéficier de l'aide sont toutes les entreprises et les associations affiliées à l'assurance chômage (pas de critères de lieu d'implantation, de secteur d'activité, de taille…).

Le montant des aides varie selon le type de contrat :

- CDD six mois minimum : jusqu'à 5 000 € répartis sur deux ans.
- CDI : jusqu'à 15 000 € répartis sur trois ans.

Valenciennes Métropole travaille à un partenariat avec Pôle Emploi pour communiquer autour de ce dispositif afin de mobiliser et soutenir les demandeurs d'emploi et les entreprises des Quartiers Politique de la Ville.

En complément des emplois francs, les outils et acteurs existants sur lesquels s'appuyer sont :

- La clause d'insertion : développement d'une logique de parcours pour les personnes en insertion dans les marchés NPRU ;
- la direction de l'Emploi : animation des acteurs de l'emploi, des filières SAP et ESS ;
- le Plie : rapprochement des profils de demandeurs d'emploi avec des offres d'emploi
- La direction du Développement Economique : accompagnement et soutien aux entreprises ;
- Les structures de l'insertion par l'activité économique ;
- Le Dispositif Proch'Emploi de la Région Hauts de France : développement d'une veille sur les offres d'emploi cachée et de circuits-courts d'emploi
- La Plateforme Insertion et Emploi du Département du Nord à destination des publics RSA
- Les entreprises, les consulaires, les réseaux d'entreprises, associations de commerçants…

B) Faire mieux connaitre le monde économique de la CAVM pour développer des opportunités aux habitants des quartiers

La population reproduit ses choix de formation, d'emploi et de création d'activités, avec ce qu'elle connait de son environnement. Ainsi, les habitants des quartiers prioritaires s'orienteront davantage vers des activités qu'ils connaissent ou qu'ils côtoient. Néanmoins, le monde économique, et notamment les filières d'excellences de Valenciennes Métropole (numérique, mobilité, logistique), semblent assez mal connus de la part des publics des quartiers.

Il y a donc la nécessité de lever les idées préconçues et de présenter toutes les possibilités qu'offre le monde économique du territoire, en créant des liens avec les publics des alentours.

La sensibilisation doit se faire auprès des publics, mais également auprès des prescripteurs locaux qui accompagnement et informent au quotidien (Mission Locale, Pôle Emploi, Centres Sociaux, Maison de quartiers…). L'objectif est de faire découvrir le monde économique du territoire pour élargir les possibilités en matière de formation, d'emploi et de création d'activités.

- Sensibiliser les publics et prescripteurs via des visites, immersions et témoignages d'entreprises et sites d'excellence, en s'appuyant sur Made in Valenciennes 2020[2] et l'Institut des transports Durables de Transalley.

- Faire le lien entre la plateforme Stages de 3ème de l'Etat et la bourse aux stages du PIE Jeunesse pilotée par Valenciennes Métropole pour faire découvrir le monde économique aux jeunes des QPV.

- S'appuyer sur la Micro-Folie Chasse Royale pour sensibiliser les publics au numérique via la culture et faire le relai vers l'offre numérique existante.

C) Développer des projets des sites d'excellence à destination des habitants des quartiers

Par ailleurs, Valenciennes Métropole s'appuie sur des acteurs et projets permettant de rapprocher les publics en difficulté issus des quartiers prioritaires et le tissu économique :

- Accompagner Rubika dans son projet d'inclusion sociale : démarcher des mécènes privés pour soutenir financièrement des jeunes issus de milieux modestes afin de leur permettre d'intégrer l'école et de suivre l'une des formations longues

[2] Organisé par l'Office de Tourisme, il s'agit d'un programme de visites d'entreprises du territoire à destination des habitants de la CAVM (36 entreprises partenaires en 2019).

- Suivre le projet de Garage Numérique pour qu'il continue à sensibiliser et accompagner à l'entreprenariat numérique les jeunes des quartiers prioritaires. Il est également question de développer un Fab-Lab itinérant et des ateliers chez les prescripteurs locaux afin d'être davantage auprès des publics.

- Accompagner Pop School pour qu'il continue de proposer à des jeunes des quartiers, une offre de formation gratuite au métier de développeur web et mobile, rapide et sans pré requis de diplôme, tout en permettant de répondre de manière agile aux besoins des entreprises de Valenciennes Métropole. Une réflexion sera également menée pour sensibiliser les entreprises à leurs besoins numérique et digital afin qu'ils développent des partenariats avec Pop School (ex : recrutement et financement de formation)

Néanmoins, il est constaté un problème de mobilisation des publics pour certains dispositifs. Le fait d'impulser des liens entre les opérateurs des dispositifs et les acteurs locaux (prescripteurs locaux, acteurs de l'insertion, établissements scolaires…) pourrait permettre de lever partiellement le problème de mobilisation des publics.

D) Impulser la mobilisation et l'implication des entreprises au profit des quartiers

Valenciennes Métropole souhaite impulser l'implication des entreprises pour développer des actions en faveur des habitants, pour renforcer leurs compétences et leur réseau grâce à ces échanges.

- <u>Mobiliser les acteurs économiques du territoire</u>

Il convient de mobiliser les acteurs économiques du territoire de la CAVM pour les inciter à s'impliquer.

Pour se faire, Valenciennes Métropole pourra s'appuyer sur les dispositifs de l'Etat, tel que le PAQTE (Pacte Avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises), qui a pour objectif de mobiliser des entreprises pour les habitants des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. Cette initiative permet d'accompagner les entreprises autour de 4 piliers : Sensibiliser, Former, Recruter et Acheter. Nous proposons que Valenciennes Métropole puisse être signataire de ce PAQTE afin de le décliner localement.

Pour mobiliser les entreprises, Valenciennes Métropole peut également s'appuyer sur sa Direction Développement Economique, Proch'Emploi (animation d'un réseau de chefs d'entreprises du territoire), les réseaux des consulaires[3], les associations de commerçants, les sites d'excellences et les entreprises partenaires de « Made in Valenciennes ».

[3] Proposition de la CCI : Identifier et fédérer un réseau de chefs d'entreprises du territoire pour les mobiliser et faire le relai avec des projets en faveur des quartiers.

Une fois mobilisées, les entreprises pourront développer des actions nouvelles en faveur des QPV, ou s'appuyer sur des actions clé en main du PAQTE, ou sur des actions financées via de l'axe 1 du Contrat de Ville qui ont pour objectif de rapprocher les personnes éloignées de l'emploi du monde de l'entreprise.

- Proposer des petits déjeuners RSE aux entreprises pour les inciter à s'engager en faveur du territoire

Proch'Emploi organise et anime 3 petit-déjeuner thématiques par an avec des chefs d'entreprises sur différentes thématiques. L'objectif est d'en organiser une autour de la thématique de la RSE pour les inciter à s'impliquer pour leur territoire et leurs habitants.
Exemples de questions :

- Pourquoi s'engager dans une démarche RSE ? Quels types d'actions une entreprise peut-elle mener dans le cadre d'une démarche de RSE au profit du territoire et des habitants ? Jusqu'où va la responsabilité de l'entreprise ? Qui s'occupe de la RSE dans l'entreprise et comment se faire accompagner ?
- Comment suivre et mesurer les actions RSE ? Combien cela coûte-t-il ? Quels sont les bénéfices de la RSE pour les entreprises ? Comment valoriser la démarche RSE ? Quelle est l'influence de la RSE sur la réputation ?
- Faire un focus sur le dispositif des Emplois Francs.
- Proposer des témoignages et retours d'expériences d'entreprises ayant déjà développées des actions.

- Organiser des ateliers de circuits-courts entre jeunes/entrepreneurs

Proch'Emploi organise 6 réunions de circuits-courts par an entre une dizaine de jeunes et 4 entreprises, pour qu'ils puissent les conseiller sur leur CV, leur réseau, leur savoir-être en entretien. L'idée est d'en organiser concernant les dispositifs existants d'accompagnement à la création d'activités, et des témoignages d'entrepreneurs sur la création d'entreprises.

Par ailleurs, ces entrepreneurs pourraient être issus des QPV et représenter des « ambassadeurs de quartiers » pour témoigner auprès des habitants des quartiers. L'idée est de communiquer positivement autour des QPV en mettant en valeur des portraits d'entrepreneurs issus des quartiers.

2. Développer l'attractivité économique des quartiers prioritaires

L'implantation et le développement d'entreprises est une condition majeure pour le développement de l'attractivité d'un territoire, et permet de développer des opportunités d'emploi aux habitants des quartiers.

A) Structurer l'aménagement économique dans les quartiers et les sites en renouvellement urbain

Les sites ayant des dispositifs de renouvellement urbain sont multiples :

- NPNRU : Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain :
  - Zone intercommunales des Rives de l'Escaut (Valenciennes, Anzin, Beuvrage, Bruay-sur-l'Escaut)
  - Chasse Royale (Valenciennes)
  - Zone intercommunale Faubourg de Cambrai – La Briquette (Valenciennes, Marly)
  - Cité Lecoq (Condé sur l'Escaut)

- PNRQAD : Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés
  - Cité le Jard (Vieux-Condé)
  - Centre-Ville (Condé sur l'Escaut)
  - Centre-Ville (Fresnes-sur-Escaut)

- Cités minières prioritaires
  - Le Trieu (Fresnes-sur-Escaut)
  - Quatre Chasse, Poudrière, Faïencerie, Cuvinot (Onnaing)

L'un des enjeux est d'étudier les potentiels économiques des sites pour mener des opérations d'aménagement économique en prenant en compte des approches d'urbanisme, d'habitat et de cadre de vie. Il convient de recréer de nouveaux potentiels économiques en développant une offre foncière et immobilière attractive pour favoriser l'implantation d'entreprises (tiers-lieux, hôtel d'entreprise, commerces, pépinières, centre d'affaire de quartiers…).

Des réflexions sur l'enjeu du commerce en QPV seront à développer, et notamment en lien avec les études qui sont suivies par la Direction du Renouvellement Urbain.

Un autre enjeu est de construire des montages innovants avec les partenaires afin d'améliorer l'attractivité de ces territoires pour attirer à la fois de nouveaux investisseurs (diversification économique) et de nouvelles catégories de population (mixité sociale).

Par ailleurs, il est important d'associer les acteurs locaux de l'emploi afin qu'ils puissent former et positionner des publics sur ces potentiels nouvelles offres d'emplois.

B) Développer l'implantation économique pour lutter contre la vacance immobilière

De nombreux quartiers souffrent d'une forte vacance de locaux commerciaux, ne contribuant pas à l'attractivité de ces territoires. Néanmoins, les locaux disponibles peuvent représenter des ressources disponibles pour l'implantation de porteurs de projets.

Au cas par cas et selon les volontés des communes, nous pourrons en accompagner certaines dans le recensement des besoins et attentes des habitants en termes d'offre économique et commerciale de leurs quartiers. Pour se faire, nous pourrons nous appuyer sur les conseils citoyens, les commerçants et les habitants, via des enquêtes et ateliers.

Exemples de questions :

- A quelle fréquence vous rendez-vous dans les commerces du centre-ville ?
- Avez-vous accès à l'ensemble des produits dont vous avez besoin dans les commerces du centre-ville ?
- Fréquentez-vous d'autres centres villes pour vos achats courants ?
- D'une manière générale, que pensez-vous des commerces de votre centre-ville ?
- Quels types de commerces vous manquent dans votre centre-ville ?

Ensuite, il s'agit d'accompagner les communes qui le souhaitent dans une démarche de recherche de porteurs de projets pour lutter contre la vacance de certains locaux. Des dispositifs existent pour faciliter l'accès au foncier, en permettant de tester son activité tout en ayant des loyers modérés ou progressifs (Boutique à l'essai, Mon commerce en test, bourse des locaux…). Les réflexions et les études sur le commerce en QPV nourriront ces démarches.

Exemple de quartiers prioritaires ayant une vacance de locaux : centre-ville de Condé sur l'Escaut ; Rue Jean Jaurès à Anzin ; Ateliers des Houillères à Anzin ; centre-ville de Fresnes-sur-Escaut…
Par ailleurs, les fonciers disponibles, notamment en sites NPNRU, peuvent permettre d'impulser une dynamique citoyenne et économique. A titre d'exemple, le site Chasse Royale connait un développement d'activités de maraichage sur le foncier disponible lié au projet NPNRU.

C) Favoriser le développement d'économies solidaire et inclusif

L'objectif est de soutenir les différentes formes d'économies et d'entreprenariat, notamment celles inclusives avec les habitants des territoires.

Valenciennes Métropole pourra appuyer et mettre en place des projets :

- Accompagner l'expérimentation Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée : co-construire des activités économiques avec des chômeurs de longue durée du quartier pour leur permettre d'avoir des emplois à durée indéterminée. Ces activités économique doivent provenir de besoins non couverts et non concurrentiels, tout en partant des envies et compétences des habitants ;

- Réfléchir à développer le dispositif Cap Quartiers : soutien de 2000€ à tout porteur de projets issus et/ou s'implantant en QPV ;

- Appuyer des actions à impact social via le Plan Local de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire (PLDESS) ;

- Appuyer les initiatives des bailleurs sociaux à destination des habitants des QPV.

L'objectif de ces projets est d'articuler lien social, cadre de vie, emploi et développement de l'activité économique de proximité.

3. Favoriser l'entrepreneuriat des habitants des territoires politique de la ville

Le parcours d'un porteur de projet peut se construire en trois étapes. Il convient d'impulser des projets pour les habitants des QPV lors de ces trois étapes.

- L'esprit d'initiative : consiste à promouvoir de manière globale la gestion de projet et l'entrepreneuriat afin de développer les capacités à porter des projets (économiques, associatifs, personnels) pour des individus.

- La détection : permet d'identifier les potentiels porteurs d'idées et de pouvoir analyser avec eux si cela peut aboutir à un projet entrepreneurial.

- L'accompagnement à la création : consiste, avant et pendant la création, à se faire accompagner par un réseau d'accompagnement afin d'identifier et répondre à toutes les facettes de l'entrepreneuriat : financements, posture, management, démarches administratives et juridiques…

A) Sensibiliser à l'entrepreneuriat pour susciter l'envie de créer

L'objectif est de promouvoir l'esprit d'entreprendre pour lever les idées préconçues, permettre de se projeter dans l'entrepreneuriat et développer l'intérêt des citoyens à créer. Ces actions peuvent également être un moyen de détecter des potentiels porteurs de projets. Cela pourrait avoir des retombées sur le territoire en terme de vie associative ou d'entrepreneuriat sur du moyen ou long terme.

Sur le territoire de Valenciennes Métropole, de nombreux dispositifs de sensibilisation à l'entreprenariat existent sur le territoire ; mais peu sont réellement à destination ou mobilisent des habitants des quartiers prioritaires.

Ainsi, une réflexion en matière de sensibilisation à l'entrepreneuriat avec les opérateurs et partenaires est en projet, pour :

1. Etablir un état des lieux des dispositifs existants

2. Questionner le besoin de mobilisation des publics des QPV :
   - Comment permettre une meilleure connaissance des dispositifs par les publics ?
   - Comment mobiliser davantage les publics vers les dispositifs existants ?
   - Comment donner envie aux habitants de créer ?

3. Mesurer le besoin d'impulser et de soutenir des dispositifs complémentaires à destination des publics QPV :

   - Des actions dans les collèges et lycées pour promouvoir le plus tôt possible l'entrepreneuriat.
   - Des ateliers thématiques sur les filières économiques de la CAVM : numérique, mobilité, logistique, ESS…
   - Des ateliers « hors les murs » : avec le Fab-Lab itinérant du Garage Numérique, et des permanences dans les lieux accueillant du public (Missions Locales, Centres Sociaux, Maisons de Quartier…).

B) Permettre à davantage de porteurs des QPV de bénéficier d'un accompagnement pour favoriser la réussite de leur création

Selon l'INSEE, 66 % des entreprises accompagnées sont encore en activité 5 ans après leur création, contre 52% lorsqu'elles n'ont pas bénéficié d'accompagnement. Accompagner les porteurs de projets permet donc de favoriser le succès de leur création ainsi que la pérennité de l'entreprise.

Un grand nombre de dispositifs d'accompagnement à la création existe sur le territoire de Valenciennes Métropole, néanmoins, la mobilisation et l'orientation des publics QPV semble limitée. L'objectif n'est donc pas de développer de nouveaux dispositifs, mais bien de permettre aux habitants des QVP de connaitre et de bénéficier des dispositifs existants.

Au sein des quartiers prioritaires, la détection et l'orientation des potentiels porteurs de projets peuvent être effectuée par tout acteur en lien avec les habitants. Ces acteurs peuvent donc être les prescripteurs locaux, c'est-à-dire la Mission locale jeunes du Valenciennois, l'Association des Centres Sociaux et socioculturels de la Région de Valenciennes, les Maisons de Quartiers, le Plie, les agences Pôle Emploi, les chefs de projets Politique de la ville des communes…

L'objectif est d'informer les publics des dispositifs existants, mais également d'informer et de former les prescripteurs. En effet, ces professionnels sociaux sont les intermédiaires, et seraient ainsi capables de fournir une première information au public, et d'être en capacité de les orienter vers les bons interlocuteurs selon leurs besoins.

L’objectif est de rendre l’offre d’accompagnement plus lisible auprès des publics et prescripteurs locaux :

- Identifier, avec les différents partenaires, l’ensemble des aides existantes à la création d’activités économiques
- Elaborer des supports de communication synthétisant les différentes aides : création d’activités / aides aux entreprises
- Organiser un séminaire en lien avec la Direction de l’Emploi consacré à la création d’activités à destination des partenaires et prescripteurs du territoire
- Organiser chaque année le forum des financeurs de la création d’activité dans un QPV
- Former les prescripteurs en leur proposant de participer aux ateliers de sensibilisation existants
- Mettre en place un « lieu ressource d’informations à la création d’activités » dans chacun des QPV

LA DÉMARCHE D'INCLUSION NUMÉRIQUE IMPULSÉE SUR LE TERRITOIRE DE VALENCIENNES MÉTROPOLE

Contexte de mise en place de la démarche d'inclusion numérique

La « lutte contre l'illectronnisme », dans un contexte de dématérialisation de l'ensemble de l'accès aux services publics d'ici 2022, constitue un défi majeur pour garantir l'accès aux droits des habitants, en particulier ceux des quartiers en politique de la ville.

A ce titre, la démarche d'inclusion numérique lancée par Valenciennes Métropole s'inscrit dans le cadre des recommandations du rapport de Jean-Louis Borloo, « Vivre Ensemble, Vivre en grand », d'avril 2018 et du Plan national pour un numérique inclusif, lancé en septembre 2018.

Elle répond également aux remontées de terrain des acteurs de la politique de la ville, sur des sollicitations de plus en plus importantes sur ces sujets par les usagers.

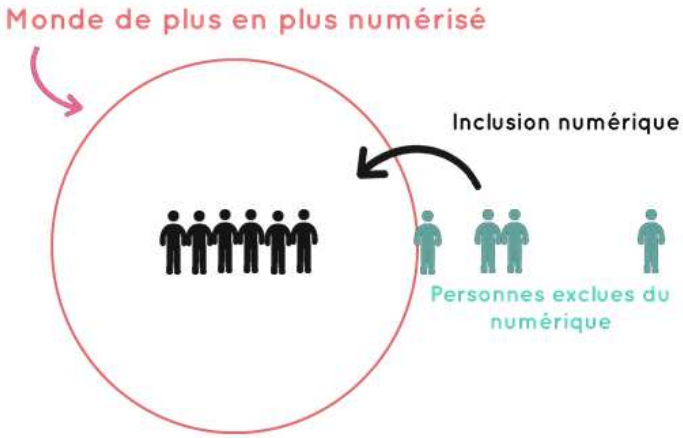

Un contexte local a été propice à l'impulsion de cette démarche, à travers différents leviers :

- le FEDER-ITI, avec une enveloppe de 336 164 euros dédiée aux usages numériques pour le territoire de Valenciennes Métropole ;
- le SDUS, schéma directeur des usages et services numériques, de Valenciennes Métropole ;
- Un sujet partagé avec les partenaires institutionnels.

La méthode retenue pour la démarche d'inclusion numérique

Avant même de proposer des actions à mener pour les habitants des quartiers en politique de la ville, Valenciennes Métropole a d'abord souhaité élaborer un diagnostic afin de clarifier ce qui est fait sur le territoire par la pluralité des acteurs et structures intervenant sur le champ de la médiation numérique. Ce diagnostic a été souhaité pour l'ensemble du territoire de Valenciennes Métropole, s'inscrivant ainsi dans le cadre de son PTCS (projet territorial de cohésion sociale) et de son SDUS.

De janvier à juin 2019, Valenciennes Métropole a ainsi lancé sa démarche d'inclusion numérique avec l'appui de l'association WeTechCare afin de réaliser le diagnostic et des préconisations pour la stratégie à mettre en place à l'échelle du territoire.

Une méthodologie en trois phases a été déployée :

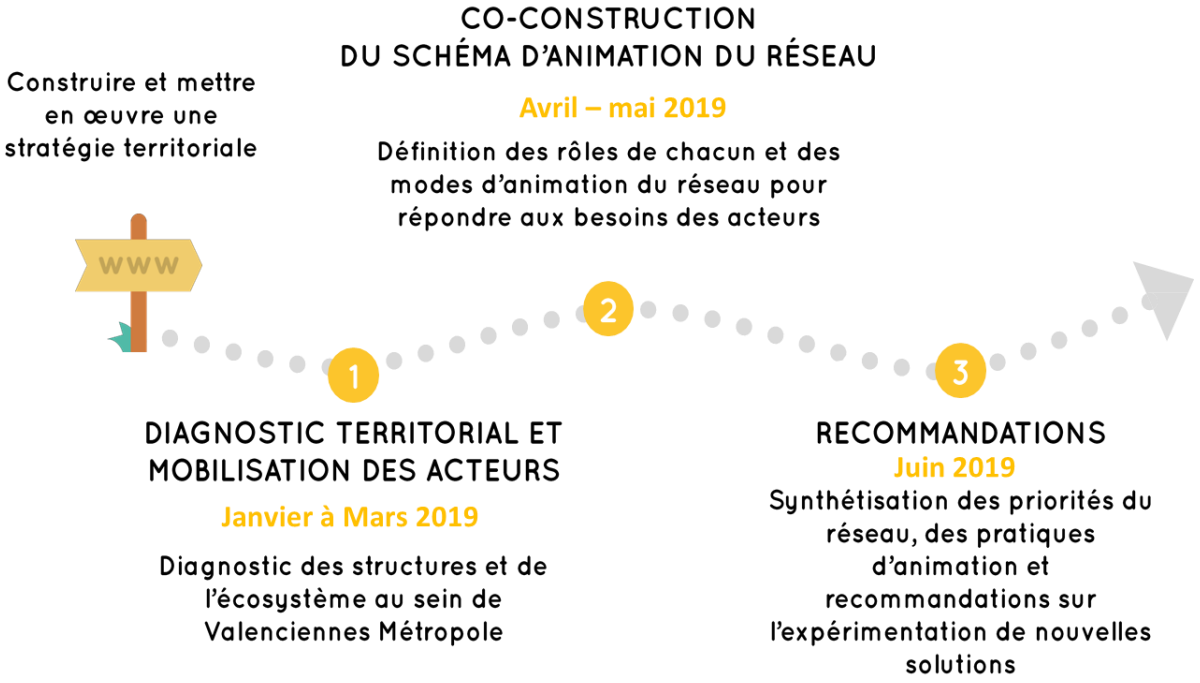

Sur la deuxième phase, deux ateliers d'une demi-journée, de partage du diagnostic, le 26 avril 2019, et d'élaboration des pistes d'actions, le 24 mai 2019, ont été menés avec plus de cinquante participants et une quarantaine de structures partenaires institutionnelles et associatives présentes. Une réunion spécifique sur la gouvernance a également été menée le 17 mai matin avec l'Etat, la Région, le Département et la CAF en plus de Valenciennes Métropole.

Au niveau de Valenciennes Métropole, les champs de la cohésion sociale, du numérique et de l'informatique, de la culture, de l'emploi, du développement économique, ont été mobilisés.

La synthèse du diagnostic et les perspectives

Un maillage qui suit la densité des habitants : la couronne Valenciennoise maillée et des territoires plus éloignés à renforcer

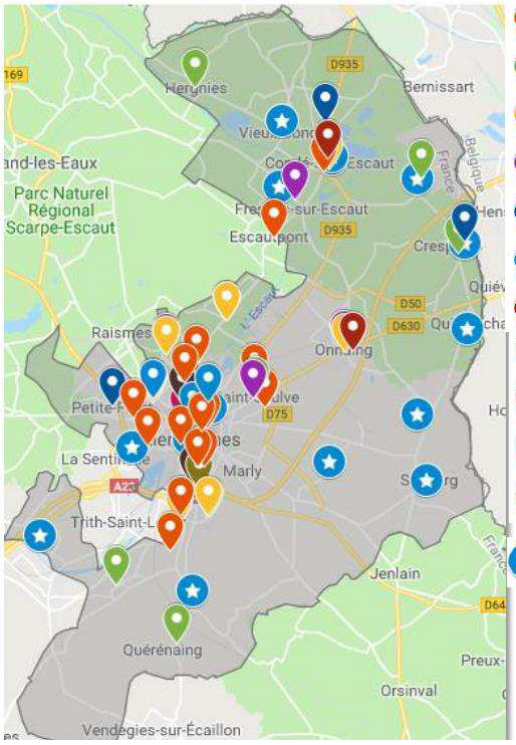

- Association
- Mairie
- Médiathèque / Bibliothèque
- Centre communal d'action sociale (CCA...
- Espace public numérique / Cyberbase
- Opérateur de services publics (ex : CAF, ...
- Service social départemental
- Centre social ou socioculturel
- CCI
- Communauté d'Agglomération Valencie...
- Mission locale

Structures étant référencées par le SIILAB et n'ayant pas répondu au questionnaire
Majoritairement des bibliothèques, centres sociaux et opérateurs de services publics.

Chiffres clés

+ de **50 structures** qui agissent sur le territoire pour l'Inclusion Numérique

Une estimation de **62 000 personnes à accompagner** sur le territoire de l'agglomération

Au vu du retour des répondants au questionnaire, seulement **4% du besoin couvert en offre de formation** des publics

(58% du besoin sur l'assistance)

WETECHCARE Valenciennes Métropole

Un manque de visibilité et de clarté sur l'inclusion numérique entre professionnels et pour les publics

93 % Des structures manquent de visibilité sur ce que proposent les autres acteurs sur l'inclusion numérique

91 % Des structures sont intéressées pour avoir plus de visibilité sur les acteurs qui agissent sur l'inclusion numérique

30 % Des équipes mobilisées sur l'inclusion numérique dans les structures ont été formées et/ou l'inclusion numérique fait partie de leur fiche de poste

16 % Des structures déclarent avoir encore de la place dans les accompagnements proposés

WETECHCARE Valenciennes Métropole

La priorisation des leviers d'actions selon les acteurs du territoire

A noter que les acteurs présents le 26 avril ont déclaré la nécessité d'avancer sur tous ces sujets en parallèle.

53 % Equiper les lieux en matériel et en connexion

45 % Augmenter l'offre d'accompagnement sur le territoire

53 % Sensibiliser les publics à l'inclusion numérique

33 % Mieux communiquer entre acteurs (actualités des sites et démarches par ex.)

41 % Mieux connaître les autres offres du territoire

29 % Former et outiller mes professionnels

**Réponse à la question : Quelle est selon vous la priorité pour agir sur l'inclusion numérique ?*
Réponses des structures à l'enquête WeTechCare, CAVM février 2019

WETECHCARE Valenciennes Métropole

Analyse globale et recommandations : 6 priorités

- Interconnaissance des structures
- Cadrage de l'action des structures et clarification des rôles
- Densification des offres d'accompagnement numérique
- Sensibilisation des publics
- Accompagnement à l'équipement des structures
- Cadrage du pilotage de l'inclusion numérique sur le territoire

WETECHCARE Valenciennes Métropole

Les suites de la démarche permettront de déterminer les actions qui seront menées spécifiquement pour les habitants des quartiers en politique de la ville, en partenariat étroit avec l'ensemble des acteurs de l'inclusion numérique mobilisés dans le cadre de cette démarche et des partenaires institutionnels.

En complément de cette démarche, l'enveloppe de fonds FEDER-ITI du territoire de Valenciennes Métropole est mobilisée pour le projet des centres sociaux connectés, piloté par l'ACSRV. Cela permettra aux centres sociaux d'engager une véritable transition numérique, et d'expérimenter de nouvelles approches sur le champ de l'inclusion numérique au service des habitants des quartiers en politique de la ville.

INTÉGRER LES ENJEUX DE L'ÉGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LES PROJETS DU CONTRAT DE VILLE

Depuis la loi du 21 février 2014 (article 1.I.10), les contrats de ville doivent concourir à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Il s'agit en effet d'un enjeu majeur, notamment dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, comme l'a montré le rapport EGAliTER du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, publié en juin 2014. Les problématiques sont nombreuses et concernent des domaines très divers : faible autonomie des femmes, retrait du marché du travail, précarité, grossesses précoces, monoparentalité, violences, stéréotypes, etc.

Valenciennes Métropole a ainsi concentré ses efforts pour faire de l'égalité entre les femmes et les hommes **l'une des priorités transversales majeures** de son Contrat de Ville.

Aussi dans les formulaires de demande de subventions « Politique de la Ville », il a été demandé, dès 2015, aux porteur·euses d'indiquer si leur projet contribuait à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Pour autant, il n'était pas forcément aisé pour les acteur·rices du Contrat de Ville de s'approprier cette notion et de déceler en quoi leur projet pouvait contribuer ou non à l'égalité entre les femmes et les hommes. Une démarche a donc été mise en place mi-2018, avec l'appui du cabinet Egaé, en trois étapes : **sensibiliser, intégrer, mesurer.**

Sensibiliser en continu les porteur·euses de projet et les instructeur·rices

Des ateliers d'une demi-journée ont été conçus, en 2018, avec des objectifs divers en fonctions des acteur·rices :

- Pour les porteur·euses de projet, l'objectif de l'atelier était de faciliter l'introduction de la notion dans les projets,
- Pour les instructeur·rices, l'objectif était essentiellement de renforcer son accompagnement sur cette thématique transversale.

Les ateliers, avec des formes légèrement diverses, ont permis de s'interroger ensemble sur les questions suivantes :

1. Les inégalités entre les femmes et les hommes existent-elles encore ?
2. Quels liens entre égalité femmes-hommes et politique de la ville ?

3. Comment intégrer concrètement l'égalité dans son projet ?

Ces ateliers seront reproduits chaque année afin de parvenir à toucher l'ensemble des porteur·euses et des instructeur·rices. De même, une séquence courte de sensibilisation sera disponible en ligne, courant 2019.

Intégrer l'enjeu de l'égalité dans les programmations Politique de la Ville

Une fois l'étape de sensibilisation réalisée, il n'est pas forcément aisé d'intégrer l'enjeu de l'égalité dans ses projets. Aussi un outil a été imaginé au fil des ateliers de sensibilisation

Cet outil se veut très pratique, il est à la fois une ressource directement accessible par les porteur·euses, et il peut être aussi utilisé pour l'accompagnement des instructeur·rices vers les porteur·euses. Cet outil sera intégré dans la note de cadrage de l'appel à projet politique de la ville, et sera disponible en ligne.

Cet outil prend la forme d'un tableau de 4 pages, il présente à chaque étape de la construction d'un projet, les questions à se poser pour intégrer l'égalité dans son projet Politique de la Ville. Pour les moins convaincu·es, ce document présente pourquoi il est important de se poser ces questions, et donne des exemples concrets.

CONTRAT DE VILLE
DE VALENCIENNES METROPOLE

Intégrer l'égalité dans les projets de la politique de la ville :
Les questions clés à (se) poser

Étape de la construction d'un projet	Les questions à se poser	Pourquoi c'est important ?	Exemple
DIAGNOSTIC	Le diagnostic prend-il en compte les situations respectives des femmes et des hommes ?	Certains chiffres généraux peuvent masquer des situations différentes, inégalitaires, entre les femmes et les hommes. Il est important de faire apparaître des données par sexe pour identifier ces inégalités et prévoir des manières de les corriger dans les projets.	*« Sur le territoire, 24% des familles sont des familles monoparentales. Dans ces familles, 90% des parents seuls avec enfants sont des femmes »*
	Contient-il des données chiffrées par sexe ?		*« Les équipements sportifs d'extérieur sont utilisés à 95% par des hommes »*
	Contient-il des éléments qualitatifs par sexe ?		*« Dans les représentations, le domaine du numérique est aujourd'hui encore fortement associé aux hommes »* *« Lorsque des actions concernant la parentalité sont mises en place, on constate des difficultés à mobiliser les pères »*
OBJECTIFS	Le projet a-t-il pour objectif principal la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes ou la promotion de l'égalité ? *Si oui → Marqueur 2 : Projet spécifique en faveur de l'égalité*		
	Si non, y-a-t-il un ou plusieurs objectifs chiffrés sexués ?	Fixer des objectifs chiffrés permet à la fois d'avoir des objectifs précis et mesurables.	*« Le club compte actuellement 7% de licenciées femmes. Un des objectifs du projet est de faire augmenter cette proportion d'au moins 5 points d'ici un an ».*

Valenciennes Métropole · Nord · avec l'appui méthodologique groupe egae · 1/3

Cet outil est issu de l'atelier réalisé avec les instructeur·rices ; lors de l'atelier auprès des porteur·euses, un cas pratique a été proposé et a permis de mettre en valeur ces mêmes questions clés.

« Les marqueurs Egalité », un outil pour mesurer l'intégration de l'égalité dans la programmation.

Enfin en dernière étape, il était important pour les partenaires du contrat de ville d'avoir un état des lieux de la prise en compte de cet axe transversal dans les programmations Politique de la Ville, et d'observer comment cette prise en compte évolue au fil de la mise en œuvre du Contrat de Ville.

Les partenaires se sont accordés sur l'utilisation d'un système de mesure, largement inspiré du « Marqueur de la Politique d'Aide à l'Appui de l'Égalité Homme-Femme », établi par le CAD-OCDE (Comité d'aide au développement- Organisation de coopération et de développement économiques), en décembre 2016.

La finalité est de pouvoir identifier collectivement pendant l'instruction, si le projet :

- ✓ est dédié à la promotion de l'égalité (dans ce cas, il obtient le marqueur 2)
- ✓ intègre l'égalité de façon transversale (marqueur 1)
- ✓ n'intègre pas l'égalité de façon transversale (marqueur 0)

Pour attribuer ces marqueurs, il fallait donc identifier les critères qui permettaient de définir qu'un projet intègre ou non l'égalité entre les femmes et les hommes.
Le cabinet Egaé a proposé au groupe de travail composé d'instructeur·rices de sélectionner 2 à 3 questions parmi les 14 questions identifiées dans l'outil « Les questions clés » (exposé précédemment).
Les 3 critères suivants ont été retenus :

1. Le projet contient un diagnostic sexué (quantitatif ou qualitatif),
2. Le projet prévoit des éléments pour permettre une participation équilibrée des femmes et des hommes,
3. Le projet prévoit des indicateurs d'évaluation sexués.

Aussi, pour identifier les marqueurs de chaque action, la logique de réflexion pourra suivre le schéma ci-après :

DEFINIR LE MARQUEUR EGALITE FEMMES-HOMMES

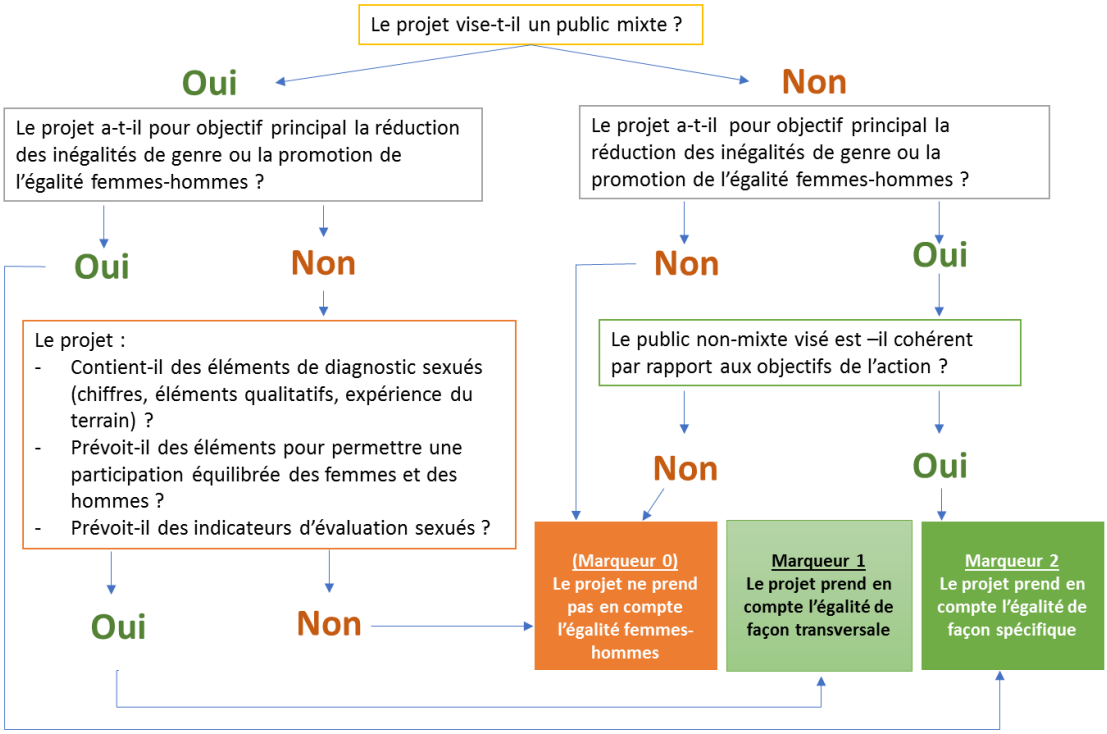

La détermination des marqueurs n'a pas vocation à pénaliser les projets avec marqueur 0. Il s'agit d'accompagner davantage la montée en qualification des porteur·euses sur la prise en compte de l'égalité femmes-hommes dans leurs projets, avec la mise en place de temps de sensibilisations, de formations. C'est un outil de suivi et incitatif pour aller vers plus d'égalité Femmes-Hommes dans les projets.

Une analyse sera produite en 2019 pour mesurer l'intégration de l'égalité pour les projets financés dans la cadre de la programmation, et sera le t0 pour l'analyse des futures programmations.

Pour les programmations à venir, il est souhaité que les marqueurs soient attribués collectivement par les instructeur·rices lors de l'instruction, et qu'un plan d'actions soit défini en conséquence, comme par exemple une action de formation ou d'accompagnement renforcé vers 10 porteur·euses de projet marqueur 0.

LA MISSION D'ANIMATION TERRITORIALE DU CONTRAT DE VILLE

Contexte de mise en place de la mission d'animation territoriale

En 2014, la loi Lamy réforme la politique de la Ville et affirme le pilotage des Contrats de Ville à l'échelle intercommunale. Cette décision s'accompagne de l'arrêt des subventions du programme 147 vers l'ingénierie communale. En réponse à ce nouveau contexte et aux nouveaux enjeux du Contrat de Ville, Valenciennes Métropole a souhaité renforcer ses liens avec l'échelon local et l'ingénierie communale par la création d'une nouvelle mission d'animation territoriale.

La mission d'animation territoriale, par un accompagnement de proximité, a vocation à **favoriser la mise en œuvre d'une vision partagée** autour du Contrat de Ville entre les acteur·rices de terrain et l'agglomération. Cette ingénierie, mise en place entre septembre 2015 et juin 2016, avec 0,80 ETP répartis sur 2 chargé·es de mission vient en complémentarité du rôle des chargé·es de mission thématiques, qui animent les différentes orientations du Contrat de Ville. Les **relations** en termes d'ingénierie et la cohérence entre les stratégies **communales et l'intercommunales** sont ainsi renforcées.

Les missions de l'Animation Territoriale

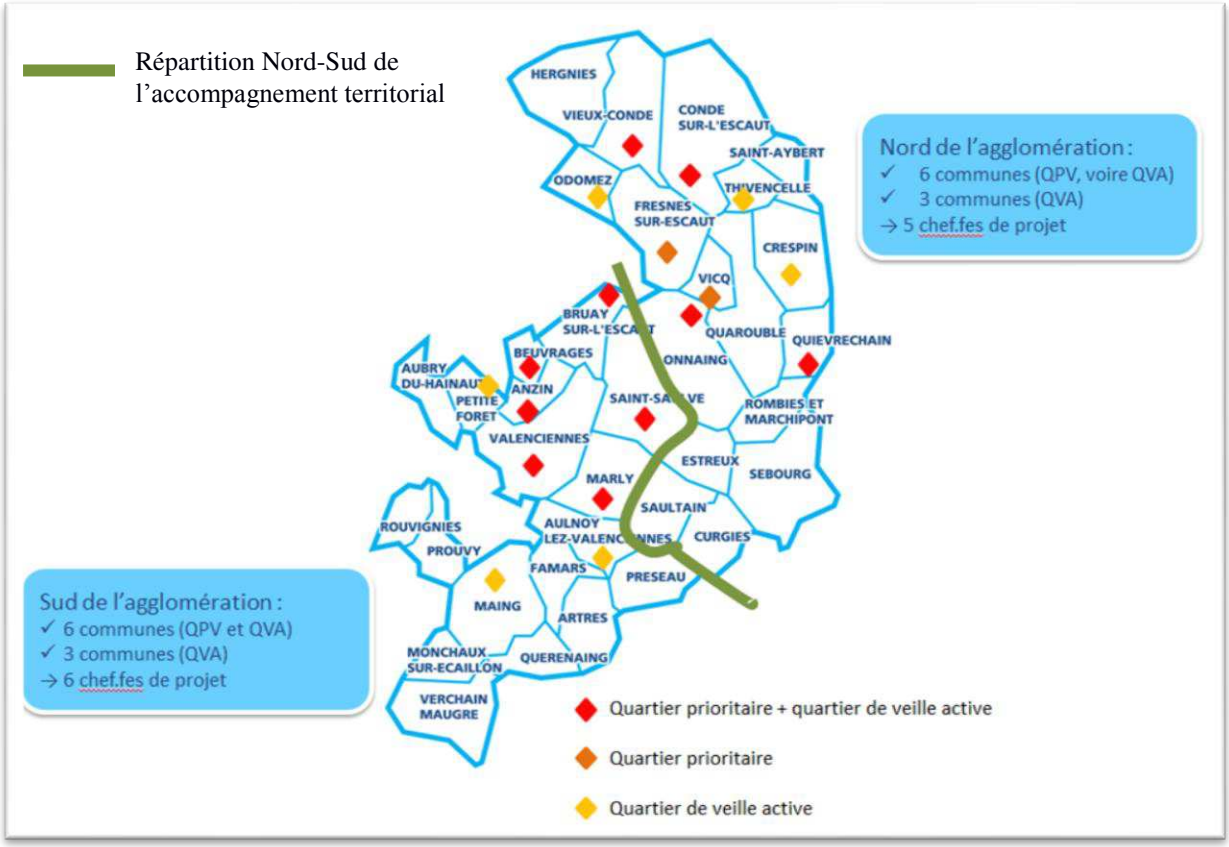

La mission d'Animation Territoriale a pour objectifs de :

- Assurer une animation locale de proximité en accompagnant et en suivant les communes disposant de quartiers prioritaires et de quartiers de veille active,
- Développer les échanges entre les équipes des villes mobilisées dans le cadre du Contrat de Ville et apporter un appui technique et méthodologique aux chef·fes de projets communaux·ales en fonction des besoins ;
- Veiller à la cohérence et l'articulation entre l'animation locale de proximité et l'animation des instances d'agglomération du Contrat de Ville et du PTCS ;

La mission d'animation territoriale organise et anime des rencontres bimestrielles, intitulées les « réunions réseaux ». Elles réunissent les chef·fe·s de projet Politique de la Ville du territoire pour leur permettre d'échanger librement et avec bienveillance sur la Politique de la Ville ou les enjeux d'actualité du territoire. Les objectifs de ces réunions sont de :

- Favoriser et dynamiser les liens entre les chef·fes de projets Politique de la Ville,
- Renforcer la dynamique de coopération territoriale,
- Apporter des réponses co-construites aux enjeux.

La mission appuie d'autre part les démarches de rénovation urbaine, en fonction des sollicitations et des contextes locaux, afin d'intégrer des réalités et des problématiques singulières des quartiers de la politique de la ville aux projets de renouvellement urbain. L'animation territoriale a par exemple été impliquée aux projets de cités minières d'Onnaing

(quartier Cuvinot), de Fresnes-sur-Escaut (cité Hardy-Ballanger) et de Condé-sur-Escaut (quartier Saint Pierre).

L'ensemble des actions portées par la mission d'Animation Territoriale s'adresse aux communes en Politique de la Ville qui le souhaitent, en appui des communes mais sans pour autant s'ingérer dans les compétences communales et sans prendre la place des chef·fes de projets communaux.

Diagramme logique d'impact de la mission d'Animation Territoriale

Afin d'évaluer l'atteinte des résultats attendus de cette mission, un diagramme logique d'impact a été réalisé en mai 2018. Ce diagramme a vocation à faciliter la compréhension globale de la mission et d'en circonscrire le périmètre d'évaluation en mettant en valeur la « chaîne causale » entre stratégies et actions. Il retrace ainsi les changements attendus par l'intervention de l'animation territoriale et identifie les liens de causalité entre les réalisations, les résultats attendus et les impacts directs ou indirects générés.

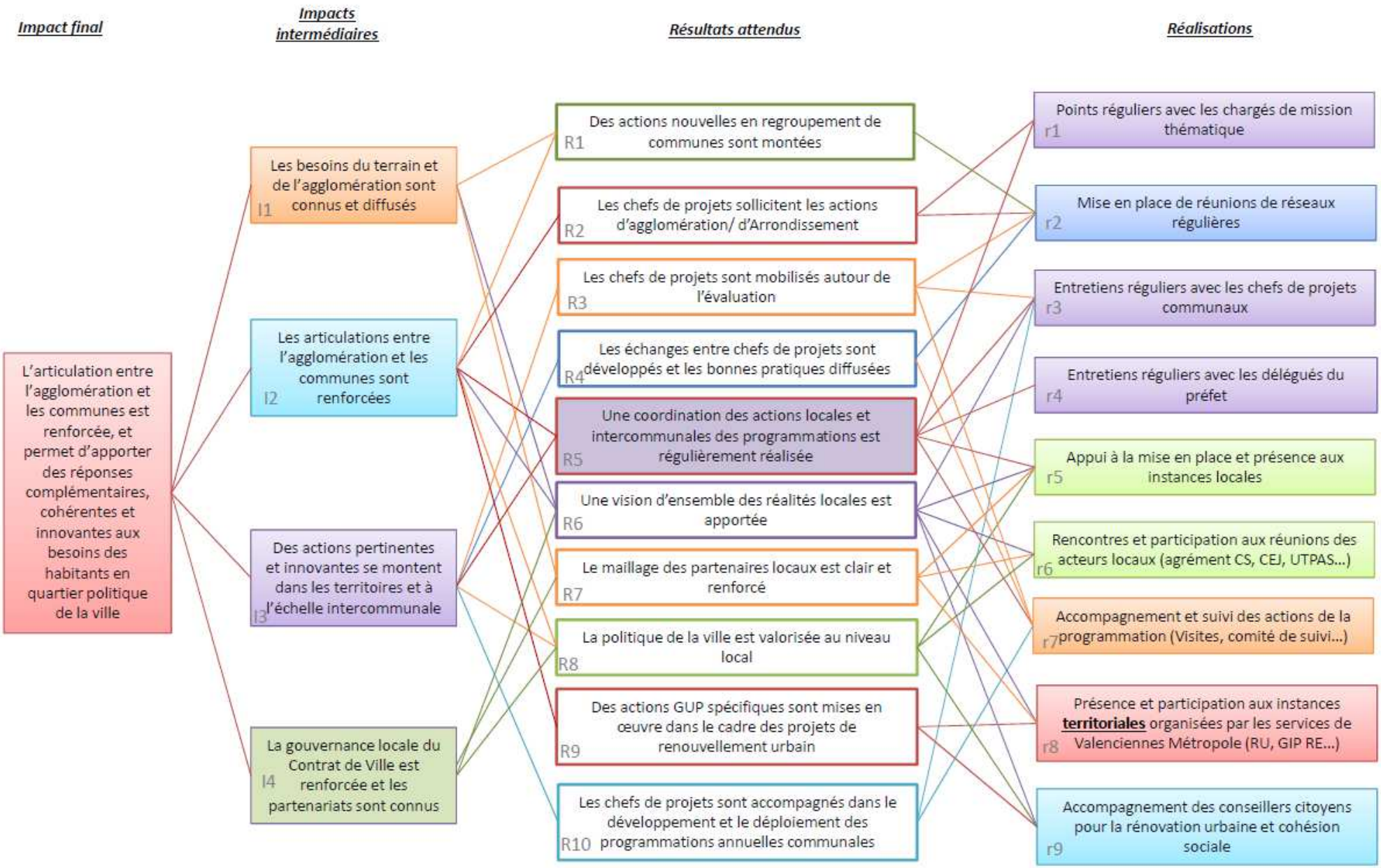
Impact final
Impacts intermédiaires
Résultats attendus
Réalisations
L'articulation entre l'agglomération et les communes est renforcée, et permet d'apporter des réponses complémentaires, cohérentes et innovantes aux besoins des habitants en quartier politique de la ville
I1 Les besoins du terrain et de l'agglomération sont connus et diffusés
I2 Les articulations entre l'agglomération et les communes sont renforcées
I3 Des actions pertinentes et innovantes se montent dans les territoires et à l'échelle intercommunale
I4 La gouvernance locale du Contrat de Ville est renforcée et les partenariats sont connus
R1 Des actions nouvelles en regroupement de communes sont montées
R2 Les chefs de projets sollicitent les actions d'agglomération/ d'Arrondissement
R3 Les chefs de projets sont mobilisés autour de l'évaluation
R4 Les échanges entre chefs de projets sont développés et les bonnes pratiques diffusées
R5 Une coordination des actions locales et intercommunales des programmations est régulièrement réalisée
R6 Une vision d'ensemble des réalités locales est apportée
R7 Le maillage des partenaires locaux est clair et renforcé
R8 La politique de la ville est valorisée au niveau local
R9 Des actions GUP spécifiques sont mises en œuvre dans le cadre des projets de renouvellement urbain
R10 Les chefs de projets sont accompagnés dans le développement et le déploiement des programmations annuelles communales
r1 Points réguliers avec les chargés de mission thématique
r2 Mise en place de réunions de réseaux régulières
r3 Entretiens réguliers avec les chefs de projets communaux
r4 Entretiens réguliers avec les délégués du préfet
r5 Appui à la mise en place et présence aux instances locales
r6 Rencontres et participation aux réunions des acteurs locaux (agrément CS, CEJ, UTPAS...)
r7 Accompagnement et suivi des actions de la programmation (Visites, comité de suivi...)
r8 Présence et participation aux instances territoriales organisées par les services de Valenciennes Métropole (RU, GIP RE...)
r9 Accompagnement des conseillers citoyens pour la rénovation urbaine et cohésion sociale

La mission d'Observation, Suivi et Evaluation du contrat de Ville

La mission Observation, Suivi et Evaluation (OSE) a pour objectifs de construire un dispositif d'observation du territoire, de suivi des actions mises en place dans le cadre des programmations annuelles et d'évaluation du Contrat de Ville, pour produire des connaissances nouvelles dans le but d'améliorer l'action publique.

L'enjeu est notamment de mesurer la contribution du Contrat de Ville à la réduction des inégalités entre les quartiers de la Politique de la Ville (QPV et QVA) et leurs territoires d'inclusion (communes et agglomération).

Cette mission a été créée fin 2015 et s'est structurée en 2016 avec 0,8 ETP répartis sur deux postes de chargé·e·s de mission également en charge de l'animation territoriale. La mission a pour vocation de venir en appui des chargés de mission thématique et des partenaires, et d'irriguer l'ensemble des politiques publiques en lien avec la politique de la ville, par une montée en qualification de l'ensemble des partenaires du territoire.

Une journée de lancement de la mission a été menée en janvier 2017 afin de consacrer cette nouvelle étape dans l'évaluation par une sensibilisation à l'attention des partenaires institutionnels et associatifs du Contrat de Ville. A cette occasion, les participant·e·s se sont entendu·e·s sur l'intérêt de l'évaluation pour faire avancer les territoires, mais également sur le manque de moyens et de compétences techniques pour réaliser ce travail.

Faire entrer l'évaluation dans la gouvernance du Contrat de Ville

La mission OSE a pour vocation de faire partie intégrante des processus et manières de faire de la Politique de la Ville locale pour favoriser une amélioration en continu de l'action publique. Elle se veut intégrée aux instances préexistantes afin de ne pas créer de nouvelles lourdeurs en termes de pilotage et afin d'aboutir à une meilleure appropriation et diffusion des enjeux évaluatifs au sein des instances actuelles, selon le schéma ci-dessous :

La gouvernance de la mission OSE

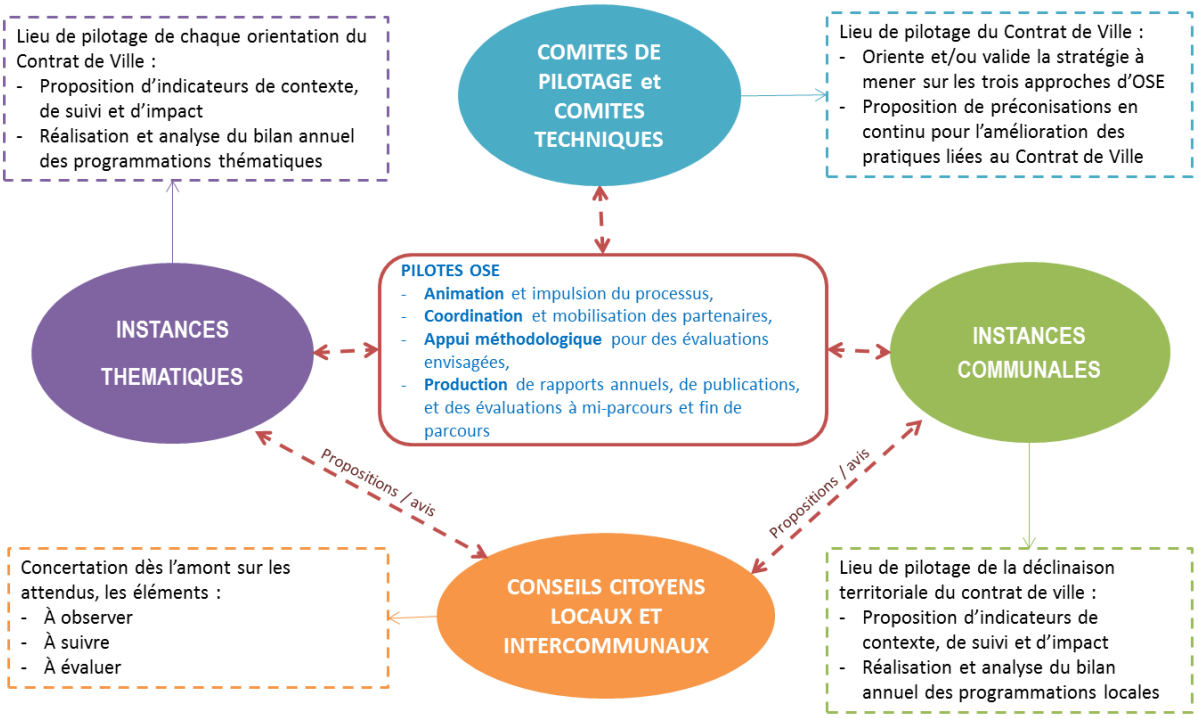

La mission OSE est également très liée à la mission d'animation territoriale permettant une cohérence dans l'accompagnement à la déclinaison des outils de suivi et d'évaluation au niveau des communes. Ce positionnement favorise également la remontée des informations et des questionnements évaluatifs de la part des communes vers l'agglomération, pilote du Contrat de Ville.

Produire des données sur les territoires

La loi Lamy du 21 février 2014 a rendu obligatoire l'évaluation des Contrats de Villes. En janvier 2017 puis en mars de la même année, le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires est venu préciser les attendus en terme d'évaluation, dans la lignée du décret du 03 septembre 2015.

Ainsi, Valenciennes Métropole a proposé une évaluation à mi-parcours validée par les Conseils Citoyens des territoires et les assemblées délibérantes des communes concernées par la Politique de la Ville et de l'Agglomération en février 2018, portant sur les années 2015 et 2016. Cette évaluation, dans la lignée de la dynamique OSE, a souhaité mobiliser l'ensemble des partenaires signataires.

Ce document présente donc une approche statistique des quartiers prioritaires et des orientations du Contrat de Ville ; un suivi des deux premières programmations tant dans une approche qualitative de son fonctionnement que quantitative ; un point d'étape sur la mise en œuvre des engagements des partenaires et enfin une présentation des enjeux évaluatifs nés de la mise en place des Conseils Citoyens, de l'abattement de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et des pratiques et manières de faire locales.

Le rapport annuel 2017 a suivi ce même cheminement de concertation et de validation en début d'année 2019. Afin de permettre une meilleure réactivité dans les sujets traités et une plus grande lisibilité des enjeux, des publications régulières sur les sujets de l'Observation, du Suivi ou de l'Evaluation sont mises en place au travers de « Focus Osé ». Condensées, elles constitueront le rapport annuel Politique de la Ville pour 2018 et 2019.

Déterminer les enjeux OSE du territoire pour les années à venir

Cherchant à favoriser l'appropriation de la thématique évaluative par les partenaires du Contrat de Ville, des formations-actions ont été menées avec l'apport du cabinet Enéis en direction des opérateur·ice·s, des chef·fe·s de projets communaux et des chargé·e·s de mission de l'agglomération, ainsi que des partenaires institutionnel·le·s.

L'appui du cabinet Eneis s'est également traduit par un accompagnement des pilotes de la mission OSE dans la structuration d'une stratégie englobant les 3 approches évaluatives.

Les enjeux d'Observation se concentrent autour de deux approches :

- Analyser prioritairement les indicateurs qui peuvent l'être à l'échelle des quartiers de la Politique de la Ville

Afin de répondre à l'enjeu de disponibilité des données à l'échelle des QPV, il convient **d'analyser prioritairement les données disponibles dans le domaine public** à cette échelle, en veillant à leur comparabilité avec les échelles communale et intercommunale, et sous réserve de l'actualisation des données. En perspective, **les données d'activité des partenaires pourront être exploitées au cas par cas**, sous réserve de pouvoir en disposer à l'échelle des QPV, voire des QVA.

- Définir un socle commun et minimal d'indicateurs d'impacts en lien avec les orientations du Contrat de Ville

Cette ambition consiste à **définir et sélectionner collectivement les indicateurs d'impacts pertinents à analyser** du fait de leur disponibilité, et surtout, du lien avec les orientations du Contrat de Ville.
Il s'agirait alors de **reconstituer la « chaîne causale » ou « théorie de l'action »** propre à chaque orientation, en s'interrogeant sur les problématiques auxquelles l'orientation entend répondre et sur le lien logique avec les objectifs opérationnels retenus dans le cadre du Contrat de Ville. Ce travail est par essence fortement ancré dans la dynamique d'Evaluation.

Les enjeux de Suivi se concentrent autour de deux approches :

- Le suivi évaluatif des programmations annuelles

L'analyse est réalisée par territoire et par orientation du Contrat de Ville et permet de préciser le nombre et la nature des actions financées, les priorités d'intervention afférentes, les porteurs d'actions et le nombre de bénéficiaires prévus. Enfin, **un outil informatique d'analyse de la**

programmation (E-prog) est déployé depuis la programmation 2018 et en amélioration continue pour renforcer le volet « analyse ».

- La montée en qualification des porteurs dans l'approche évaluative

Un **manque d'outillage des porteurs de projets** sur la dimension évaluative a été relevé. Les analyses demeurent essentiellement descriptives et ne permettent pas de juger de la contribution des actions à l'atteinte des objectifs du Contrat de Ville, ni même du degré de réalisation des objectifs opérationnels définis par les opérateurs dans le cadre du montage de leur projet. **Des formations,** ainsi qu'un **espace de e-learning** reprenant les formations dispensées ont été montés pour répondre à cet enjeu. D'autre part, le **formulaire de dépôt de projet** a été retravaillé courant 2018 avec les partenaires financiers : celui-ci est davantage structuré selon la méthodologie de projet, et il est désormais pédagogique, incluant des explications et exemples.

Les enjeux d'Evaluation se concentrent autour de trois approches :

- La définition d'enjeux évaluatifs transversaux

Une diversité des enjeux susceptibles de faire l'objet d'une évaluation transversale a été notée par les partenaires. Citons notamment, de façon non exhaustive :

- La comitologie et le fonctionnement du système d'instances
- Le rôle des chef·fes de projets Politique de la Ville et le lien entre les villes et l'agglomération
- Le rôle des services de l'Etat et le lien avec l'agglomération
- La participation des habitant·es

L'objectif est ainsi de définir un sujet transversal dans le cadre de la thématique « pratiques et manières de faire », afin d'en définir les contours, les attendus et mettre en place les conditions nécessaires à la production d'un jugement évaluatif à moyen terme.
Pour l'année 2019-2020, l'évaluation de la prise en compte des quartiers de veille active dans le cadre de la politique de la ville sera traitée prioritairement.

- Questionner l'arborescence d'objectifs du Contrat de Ville en vue de son renouvellement

Le dernier chantier identifié porte sur la remise à plat du cadre stratégique d'agglomération, à savoir l'arborescence d'objectifs du Contrat de Ville. Il a en effet été constaté que le niveau de déclinaison des orientations était hétérogène et conduisait à identifier certaines priorités d'intervention très précises (ex : développer les CVthèques), et d'autres priorités très générales (ex : travailler sur le « savoir être »). Du fait de l'ampleur de ce chantier, et du calendrier électoral, il a été décidé de le mener dans le cadre de la préparation du futur Contrat de Ville, en 2021-2022.

- Evaluer l’impact d’actions de la programmation politique de la ville

Tant à l’échelle communale qu’intercommunale, un travail sera entrepris à partir de 2020 afin d’évaluer l’impact de certaines actions, en appui des chef·fes de projet des communes et des chargé·es de misison thématiques de Valenciennes Métropole et en lien avec les partenaires financeurs.
Une expérimentation sera ainsi menée sur un nombre restreint d’actions, avec la mise en place d’indicateurs de suivi et d’évaluation renforcés pour les actions concernées, qui seront choisies en lien avec les partenaires financeurs du Contrat de Ville.

VALORISER LA POLITIQUE DE LA VILLE – VOLET COMMUNICATION

La Politique de la Ville touche de manière très concrète la vie des personnes les plus fragilisées de nos territoires mais souffre d'un déficit de visibilité et de compréhension de la part du grand public et de certains partenaires.

Mieux communiquer constitue un enjeu fort pour valoriser et donner de la lisibilité au travail des différentes institutions et porteur·se·s de projets au bénéfice des habitant·e·s des quartiers Politique de la Ville.

Pour offrir davantage de réactivité sur cet enjeu, un poste de référent communication a été mis en place, correspondant à 0,2 ETP.

Communiquer vers les professionnels : l'extranet de la Cohésion Sociale

L'extranet est une plateforme hébergée sur le site internet de Valenciennes Métropole destinée aux **professionnel·le·s du territoire œuvrant dans les champs de la cohésion sociale.** Elle permet de **diffuser des informations** relevant de la Cohésion Sociale sur le territoire en permettant à tous les partenaires du PTCS (Projet Territorial de Cohésion Sociale) et du Contrat de Ville d'obtenir le **même degré d'information**. Les informations présentes sur cette plateforme proviennent des actualités des partenaires, afin de leur offrir une visibilité plus large et tisser des liens entre acteurs·ice·.
Cet outil répond à des logiques de **qualification, de maillage, d'innovation et de valorisation**. L'ensemble des éléments de l'extranet est repris au sein d'une **newsletter trimestrielle** comprenant plus de 300 inscrit·e·s en permettant que l'information leur parvienne directement.

L'extranet rassemble également des documents essentiels touchant les différents enjeux de la Politique de Cohésion Sociale du territoire : compte-rendus de réunions, documents cadres, publications propres, …

Communiquer vers le grand public en s'appuyant sur les outils existants

Les nombreux outils gérés par le service Communication de Valenciennes Métropole sont utilisés comme supports d'information à destination des habitants de l'agglomération. Site internet, magazine, réseaux sociaux, … sont autant de vecteurs de mobilisation, de mise en connaissance et de valorisation des projets par les acteurs du territoire. Le référent communication assure la liaison entre l'équipe de la Cohésion Sociale et le service Communication, pour fluidifier et rendre plus réactifs le parcours de l'information.
Cela permet de mieux valoriser les actions menées ou soutenues par la politique de cohésion sociale et la politique de la ville de Valenciennes Métropole auprès des habitants. Le magazine de

l’agglomération de janvier-février 2018 a par exemple réalisé un focus sur la politique de cohésion sociale du territoire en présentant, entre autre, le plan de lutte contre les discriminations, le partenariat avec la ligue contre le cancer ou le théâtre d’intervention proposé autour de l’hygiène de vie aux habitants.

Un effort de vulgarisation et de pédagogie est également recherché afin de rendre plus lisibles et concrets les effets de la politique de la ville sur le territoire auprès des habitants. Cela se retrouve aussi dans le lien avec les conseils citoyens et la mise en place d’outils pour rendre plus intelligibles et interactives les rencontres sur les sujets de la politique de la ville.

Synthèse des rencontres avec les conseils citoyens du territoire autour de l'actualisation du Contrat et ses deux volets principaux : inclusion numérique et développement économique dans les quartiers

SUR LE VOLET INCLUSION NUMERIQUE //

- L'outil numérique devient un préalable, un incontournable pour les demandes administratives mais tous les habitant·e·s ne sont pas équipé·e·s pour y répondre.
    - Il serait nécessaire de promouvoir « l'aller vers » les publics car certaines personnes ne se rendraient pas d'elles-mêmes dans les structures d'accompagnement.
    - Il faut également prendre le temps d'apprendre et de transmettre.
- Une inadaptation des outils numériques à certaines situations particulières se fait sentir, avec un enjeu à retravailler certaines plateformes existantes.
- *« Le tout numérique fait peur – il faudrait maintenir le papier a minima ».*
- Mettre en place des espaces numériques demande des conditions : débit internet suffisant, du personnel qualifié, un investissement dans les équipements, une sécurisation des locaux.
- La médiathèque et le CAPEP sont des interlocuteurs identifiés pour accompagner les publics sur l'accompagnement au numérique.
- Quelle est la place des mairies dans cette transition au tout numérique ? Ce ne sont pas elles les commanditaires de ces changements et pourtant les habitants se tournent vers leur mairie quand ils rencontrent des difficultés.
- Une question se pose à travers la dématérialisation totale : « est-ce la technique qui est au service des humains ou les humains au service de la technique ? »

SUR LE VOLET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DANS LES QUARTIERS //

AXE 1 DU PLAN :

- Il est souligné l'importance de la formation pour permettre aux demandeur·se·s d'emploi d'accéder aux offres proposées dans le cadre du dispositif des emplois francs.
- Le conseil citoyen peut avoir un rôle dans la mobilisation des entreprises locales pour la mise en place du dispositif des emplois francs. De plus, il appuie sur l'importance de la formation pour permettre aux demandeurs d'emploi d'accéder aux offres proposées.

- Créer les conditions pour que les jeunes intègrent les écoles d'excellence telle que Rubika : au-delà de l'aspect financier, proposer des préparations au concours. Il y un souhait de collaborer avec Rubika et d'être accompagné par les étudiants sur des projets du territoire impulsé par le conseil citoyen.

- Dans le même temps, ne pas dévaloriser les filières professionnelles. Un travail à mener avec l'éducation nationale pour que ces formations correspondent à des vocations et non à des punitions pour les jeunes.
- Les membres des conseils citoyens connaissent en majorité les sites de la Serre Numérique et de la Nouvelle Forge, mais peu celui de Transalley.
- Un enjeu fort autour de la mobilité et des transports en commun du territoire pour aller travailler. Comment le faire quand on met 1h en tram pour faire quelques kilomètres ?

AXE 2 DU PLAN :

- Les marchés sont une bonne réponse à la consommation de proximité : elle ne repose pas que sur les habitants d'un quartier mais de plusieurs car les commerçants sont en mobiles. Le commerce de proximité est un manque important dans les quartiers, notamment pour les personnes âgées qui se déplacent difficilement.

AXE 3 DU PLAN :

- Sur l'accompagnement à l'entreprenariat : vers qui se tourner quand l'entreprise rencontre des difficultés ?

Rénovation des contrats de ville

Contribution de l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France

L'agence régionale de santé (ARS) porte la compétence générale en matière de politique de santé dans la région, couvrant la santé publique et environnementale, l'organisation de l'offre de soins et les accompagnements médico-sociaux. Dans le cadre d'un pilotage régional unifié, elle a pour mission de définir et mettre en œuvre cette politique dans le respect des priorités de la Stratégie Nationale de Santé, reprises dans le Projet Régional de Santé (PRS) 2018 – 2023.

L'ARS s'attache à déployer une politique de santé territorialisée pour assurer une cohérence avec les spécificités et besoins des populations, au niveau local. Cette stratégie prend en compte la politique de la ville.

Cette démarche se situe dans une continuité avec les PRS précédents (Picardie et Nord-Pas-de-Calais). L'articulation avec la politique de la ville est nécessaire afin de réduire les inégalités territoriales de santé. Elle est déjà en place et à vocation à se poursuivre dans le cadre des contrats de ville renouvelés.

1. Les modalités de participation de l'ARS au pilotage, à la mise en œuvre et au suivi des contrats de ville

Le pilotage de la déclinaison territoriale de la convention interministérielle 2013/2015 susmentionnée est organisé dans le cadre du comité de l'administration régional (CAR) auquel participe le Directeur général de l'ARS ou son représentant ;

Les Directeurs territoriaux de l'ARS constituent les interlocuteurs premiers au sein de l'agence pour la mise en œuvre du volet santé des contrats de ville. Ils participent au comité de pilotage des contrats de ville.

L'ARS accompagne les Préfectures et les collectivités dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du volet santé du contrat de ville.

L'ARS identifie et informe les Préfectures des crédits de droits communs qu'elle engage sur les priorités de santé du territoire identifiées ci-après.

L'ARS s'engage à soutenir des actions structurantes majeures à l'échelle de l'intercommunalité et/ou des communes permettant de répondre à des problématiques de santé repérées comme prioritaires par l'ARS et partagées au sein des quartiers.

L'ARS participe à l'instruction des demandes de financement déposées au titre de la politique de la ville afin de s'assurer de leur pertinence au regard des crédits de droits communs engagés sur le territoire. L'ARS formule un avis en opportunité sur le fond, aux regard des orientations stratégiques et priorités contenues dans le PRS.

Ces modalités de travail actuellement existantes ont vocation à se poursuivre suivant les mêmes modalités dans un cadre de contrats de ville renouvelés.

2 Les dispositifs de droit commun de l'ARS au service de la politique de la ville

2.1 Les contrats locaux de santé (CLS)

Les contrats locaux de santé permettent la convergence des politiques publiques portées par l'ARS, les collectivités, l'Etat et d'autres partenaires impliqués dans le champ de la santé. S'agissant, des CLS impliquant des EPCI ou communes en contrat de ville, la mobilisation convergente des partenaires permet de faciliter la prise en compte de problématiques spécifiques telles que l'accès aux soins, le renoncement aux soins, les comportements peu favorables à la santé. Ce sont des problématiques très régulièrement observées dans les zones en contrats de ville.

Pour l'ARS, les CLS sont positionnés sur les territoires prioritaires identifiés dans la cadre du programme régional pour l'accès à la prévention et aux soins afin de contribuer à la réduction des inégalités territoriales et sociales de santé dans une approche parcours. Les EPCI ou communes en politique de la ville sont des sites prioritaires dans lesquels la mise en place de CLS est souhaitée par l'ARS.
Ainsi, pour les quartiers en politique de la ville (QPV) situés dans les communes couvertes par un CLS, les orientations stratégiques et les plans d'actions de ces derniers peuvent constituer pour partie, le volet santé du contrat de ville.
A ce titre, en lien avec les délégués du préfet, les instances de gouvernance et d'animation des CLS peuvent en fonction des configurations locales constituer le cadre de mise en œuvre et de suivi du volet santé du contrat de ville à l'échelle des communes et des quartiers prioritaires.

Afin de donner encore plus d'opérationnalité au CLS, l'ARS estime nécessaire la mise en place de temps de coordination compte tenu du caractère partenarial du CLS pour faciliter la convergence des actions des différents acteurs. Dans le cadre du PRS Hauts-de-France, l'ARS a adopté le principe d'une participation en tant que de besoin au financement du temps agent de coordination avec d'autres partenaires, le plus souvent l'Etat ou la collectivité elle-même.

2.2 Les conseils locaux en santé mentale (CLSM)

Les conseils locaux de santé mentale réunissent l'ensemble des acteurs autour des problématiques de santé mentale dans les EPCI ou communes en politique de la ville. Ils facilitent une meilleure prise en compte de différentes problématiques : tels que le logement et de son accès, les problèmes de mal être chez les jeunes ou toute autre sujet qui sont des freins à l'inclusion. La multiplicité des institutions, l'importance à accorder aux besoins des usagers eux-mêmes rendent pertinent le déploiement de CLSM dans les territoires en contrats de ville.

Là encore, la mise en place d'une coordination financièrement portée par la collectivité concernée, l'Etat et l'ARS est nécessaire pour obtenir des résultats concrets et améliorer l'insertion dans la cité des personnes avec troubles psychiques.

3. Les thématiques d'intervention prioritaires de l'ARS dans les contrats de ville

Le PRS Hauts-de-France vise à promouvoir des parcours de santé fluides : il s'agit de prévenir, de prendre soin et accompagner la population pour améliorer l'état de santé de la population.

L'inscription des personnes dans un parcours permet une prise en charge globale de leur santé. La mise en œuvre d'un parcours de santé repose sur une bonne articulation entre le soin, la prévention et l'accompagnement médico-social et social ainsi que le maintien et le retour à domicile.

A cette fin, dans les quartiers inscrits en politique de la ville, l'ARS accompagnera les dynamiques permettant de construire ces parcours.

Les actions qui seront prioritairement soutenues par l'Agence (accompagnement méthodologique et/ou financier) devront répondre aux priorités et aux critères de qualité définis par l'ARS (note de cadrage et/ou cahier des charges) et tenir compte des dynamiques locales de santé.

3.1Promouvoir l'adoption de comportements favorables à la santé par les habitants des quartiers

L'état de santé des populations vivant dans les quartiers inscrits en politique de la ville impose la mise en œuvre d'actions de prévention et d'éducation pour la santé afin de réduire les principales causes de mortalités évitables et réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

L'ARS accompagnera ainsi de manière prioritaire les actions collectives :

- qui visent les jeunes, les femmes enceintes, les personnes en situation de précarité ou de handicap ;
- dans s'inscrivent dans les champs de la prévention des addictions, de promotion des dépistages, de la vaccination, de l'alimentation saine et de l'activité physique ;

En matière de santé environnementale et notamment d'urbanisme favorable à la santé, l'ARS accompagnera les actions dans la cadre :

- de la lutte contre l'habitat indigne ou insalubre, de la réduction de l'exposition au bruit et à la pollution atmosphérique
- de la comptabilité sanitaires des sols, notamment les anciens sites sols pollués avec les usages projetés.
- du développement des mobilités douces, de la résorption des ilots de chaleurs, du reverdissement des espaces urbains, etc.

Afin de mettre en synergie les crédits de droit commun et les crédits spécifiques de la politique de la ville, et pour accentuer l'impact des politiques, l'agence financera prioritairement, sur les crédits de droit commun les actions s'inscrivant dans les priorités partagées de l'EPCI et de l'ARS en lien avec la stratégie nationale de santé et le projet régional de santé :

3.2 Améliorer l'accès aux droits et aux soins

L'absence de couverture maladie ainsi que la méconnaissance du système de santé constitue un facteur de renoncement aux soins.

L'ARS s'engage dans la poursuite du déploiement des Adultes Relais Médiateurs Santé au côté de l'Etat (ARMS). Les ARMS sont des personnes résidant dans les QPV. L'accompagnement par des pairs dans les quartiers est un mode d'actions à privilégier car non stigmatisant et efficace pour rendre les personnes vraiment actrices de leur santé.

Dans le cadre du zonage médecins généralistes arrêté par l'ARS, les QPV font partie des territoires pouvant bénéficier d'un accompagnement prioritaire de l'agence afin de faciliter le maintien ou l'installation de jeunes médecins.

A ce titre, des aides financières[1], fonction du zonage[2] (zones d'intervention prioritaire, zones d'actions complémentaires), peuvent être allouées et des dispositifs contractuels peuvent être proposés afin d'améliorer l'attractivité des territoires : contrat d'engagement de service public, poste de praticiens territoriaux de médecine générale, etc. ;

Un appui financier est par ailleurs engagé par l'agence afin d'accompagner le déploiement des structures d'exercice coordonné et plus particulièrement des MSP. L'ARS accompagne les porteurs de ce type de projet dans chaque territoire. Elle offre un accompagnement en ingénierie par une aide méthodologique sur l'ensemble du cycle de vie du projet.

Le contrat de ville devra s'attacher à identifier les MSP installées dans une QPV ainsi que les MSP installés dans un quartier vécu (permettant aux structures concernées de disposer des mêmes droits que les MSP installés en QPV).

5. Coordonnées des Directeurs Territoriaux

Pour l'Aisne : M. Yves Duchange - yves.duchange@ars.sante.fr – 03 23 22 45 62

Pour le Nord : M. Olivier Rovere - olivier.rovere@ars.sante.fr – 03 62 72 86 61

Pour l'Oise : Mme Sylvie Pionchon - sylvie.pionchon@ars.sante.fr – 03 44 89 61 06

Pour le Pas de Calais : M. Nicolas Brulé – nicolas.brule@ars.sante.fr – 03 21 60 30 02

Pour la Somme : Mme Cécile Guerraud – cecile.guerraud@ars.sante.fr -03 22 33 54 33

[1] http://www.hauts-de-france.paps.sante.fr/Quelles-sont-les-aides.40370.0.html
[2] http://www.hauts-de-france.paps.sante.fr/Ou-m-installer.40403.0.html

Cadre réglementaire d'intervention de l'ARS :

- de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;
- de la convention interministérielle 2013/2015 signée le 19 avril 2013 entre la ministre des affaires sociales et de la santé et le ministre délégué à la ville ;
- de la stratégie nationale de santé ;
- du Projet régional de santé de l'ARS Hauts-de-France 2018 --2023 ;
- des programmes et contrats de santé portés par les collectivités (EPCI, communes, Conseils Départementaux, Conseil Régional)
- du contrat de plan Etat- région 2015 – 2020.
- de l'instruction DGS/SP4/CGET/2016 du 30 septembre 2016 relative au développement des contrats locaux de santé mentale dans les quartiers en politique de la ville.

ANNEXE 3 - SUIVI DES MESURES DU PLAN DE MOBILISATION NATIONALE POUR LES HABITANTS DES QUARTIERS - JANVIER 2019

AXE	PROGRAMMES	THÉMATIQUES	n°	MESURES	NIVEAU D'ENGAGEMENT DE LA MESURE - Objectif atteint - En voie de finalisation - En cours de déploiement - En cours de lancement	INDICATEURS
Garantir les mêmes droits aux habitants	*SÉCURITÉ et PREVENTION DE DÉLINQUANCE*	SÉCURITÉ	1	Créer 1 300 postes de policiers et gendarmes d'ici 2020 dans 60 quartiers de reconquête républicaine (QRR)	En cours de déploiement	1 - Nombre de QRR mis en place 2 - Nombre de postes créés dans les QRR
			1.a	185 délégués à la cohésion police-population (contre 151 aujourd'hui)	En cours de déploiement	Nombre de nouveaux délégués à la cohésion police-population (en QRR/QPV)
			1.b	39 centres de loisirs jeunes (contre 31 aujourd'hui)	En cours de déploiement	Nombre de nouveaux centres de loisirs jeunes (en QRR/QPV)
			2	Agir contre la criminalité organisée et l'économie souterraine dans les quartiers les plus exposés	En cours de déploiement	1 - Montant des saisies des avoirs criminels 2 - Résultat de l'action des GIR (Groupes d'intervention régionaux) 3 - Nombre d'actions de sensibilisation menées par les PFAD (policiers formateurs anti-drogue)
	LOGEMENT ET CADRE DE VIE	MIXITÉ SOCIALE	3	Éviter de concentrer les demandeurs de logement social les plus fragiles dans les quartiers de la politique de la ville	En cours de déploiement	1- Nombre de conventions intercommunales d'attribution conclues (100% d'ici 2020) 2 -Proportion d'attribution de logements sociaux hors QPV pour les 25% de demandeurs de logement social les plus modestes (Cible: 25%)
			4	Appliquer résolument la loi SRU pour une offre de logement social accessible, en particulier en zones tendues	En cours de déploiement	1 - Nombre de communes carencées
		LOGEMENT ET CADRE DE VIE	5	Renforcer les outils pour le traitement des copropriétés dégradées	En cours de déploiement	1 - Nombre de copropriétés traitées dans le cadre du NPNRU 2 - Nombre de copropriétés bénéficiant d'une intervention de l'ANAH dans les QPV 3 - Nombre de logements traités dans les sites prioritaires
			6	Lutter contre les marchands de sommeil	En cours de déploiement	1 - Nombre de décisions de justice condamnant des bailleurs dans les QPV 2 - Nombre de réunions partenariales
			7	Amplifier le nouveau programme national de renouvellement urbain porté à 10 milliards d'euros de financements Anru	Objectif atteint	Suivi de la mise en place de la mesure
			8	Accélérer la validation d'un maximum de projets et anticiper les opérations les plus marquantes pour transformer les quartiers	En cours de déploiement	1 - Proportion des 10 milliards d'euros du NPNRU conventionnés avec les maîtres d'ouvrage en visant 100% d'ici fin 2019 2 - Nombre de logements démolis/reconstruits/réhabilités

	RENFORCEMENT DU LIEN SOCIAL	SOLIDARITÉ	9	Doubler le nombre de maisons et centres de santé d'ici 2022	En cours de lancement	Nombre de maisons et centres de santé pluri-professionnels créés dans les QPV ou à proximité immédiate (quartier vécu) d'ici 2022
			10	Développer les équipements sportifs dans les 50 QPV les plus carencés et dans les Outre-Mer	En cours de déploiement	Nombre d'équipements sportifs développés dans les 50 QPV cibles
			11	Améliorer la desserte des quartiers en Île-de-France à travers le Grand Paris Express	En cours de déploiement	Respect du calendrier prévu de mise en service des lignes desservant les QPV
			12	Développer l'accès au permis de conduire	En cours de déploiement	1 - Nombre d'auto-écoles associatives proposant le permis à 1 € par jour situées à proximité des QPV 2- Nombre de jeunes résidant en QPV ayant bénéficié d'un accompagnement renforcé au permis de conduire en mission locale
	ÉDUCATION ET PETITE ENFANCE	ÉDUCATION ET PETITE ENFANCE	13	Instaurer un bonus de 1 000 € par place de crèche créée dans les quartiers (objectif national de création de 30 000 places)	En cours de lancement	Nombre de places en Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) nettes créées en QPV
			14	Expérimenter dans 60 quartiers des « cités éducatives »	En cours de lancement	Nombre de cités éducatives labellisées
			15	Encourager la présence de deux adultes par classe dans les écoles maternelles	En cours de lancement	Part des classes de maternelles en REP+ des cités éducatives bénéficiant d'un ATSEM
			16	Augmenter de 3 000 € sur trois ans, à partir de la rentrée 2018, la prime des 60 000 personnels de l'Éducation nationale exerçant dans les établissements de REP+	Objectif atteint	Suivi de la mise en place de la mesure
			17	100 % des classes de CP et de CE1 en éducation prioritaire dédoublées d'ici à la rentrée 2019	En cours de déploiement	1 - Part des classes de CP et de CE1 dédoublées en REP/REP+ en 2019/2020 2 - Taux d'encadrement des classes concernées
			18	Proposer 30 000 stages de qualité aux élèves de 3ème des quartiers	En cours de déploiement	Nombre de stages de qualité proposés sur le portail

ANNEXE 3 - SUIVI DES MESURES DU PLAN DE MOBILISATION NATIONALE POUR LES HABITANTS DES QUARTIERS - JANVIER 2019

AXE	PROGRAMMES	THÉMATIQUES	n°	MESURES	NIVEAU D'ENGAGEMENT DE LA MESURE - Objectif atteint - En voie de finalisation - En cours de déploiement - En cours de lancement	INDICATEURS
Favoriser l'émancipation	*EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE*	EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE	19	Investir plus de 2 milliards d'euros pour la formation vers l'emploi des jeunes sans qualification et des chômeurs de longue durée	En cours de déploiement	1 - Nombre et part des habitants bénéficiant du Plan d'investissement dans les compétences (PIC) 1.1 Nombre et part de jeunes en Garantie Jeunes résident en QPV (cible: 20%) 1.2 Nombre et part de jeunes en E2C résident en QPV (cible: 40%) 1.3 Nombre et part de jeunes en Epide résident en QPV (cible: 50% en 2021)
			20	Déployer les emplois francs en direction des demandeurs d'emploi résidant dans les quartiers, quels que soient leur âge et leur niveau de qualification	En cours de déploiement	Nombre d'emplois francs
			21	Accompagner 100 000 jeunes des quartiers dans leur insertion professionnelle, en mobilisant les Cordées de la réussite, le parrainage et le tutorat dès 2018	En cours de lancement	1 - Nombre de jeunes des QPV bénéficiaires de cordées de la réussite (passer de 50 à 80 000] 2 - Nombre de jeunes parrainés (passer de 10 à 20 000)
			22	Offrir un accompagnement aux entrepreneurs des quartiers avec BPI France	En cours de lancement	Nombre d'entrepreneurs des QPV accompagnés
			23	Créer des clauses sociales spécifiques dans les chantiers des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024	En cours de lancement	1 - Pourcentage des heures travaillées dans le cadre des clauses, dont en faveur des habitants des QPV 2 - Nombre et part de bénéficiaires des clauses en QPV parmi l'ensemble des bénéficiaires
			24	Doubler le nombre d'apprentis issus des quartiers pour le porter à 35 000 jeunes	En cours de lancement	Nombre d'apprentis issus des QPV
			25	Au sein du Pic, investir près d'1,5 milliard d'euros dans la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme	En cours de lancement	1 - Nombre et part des habitants des QPV détectés en situation d'illettrisme 2 - Nombre de certifications Clé@venir validées en QPV 3 - Nombre et part des bénéficiaires d'actions "e-illettrisme" en QPV

Faire République	***RENFORCEMENT DU LIEN SOCIAL***	PRÉVENTION DES DISCRIMINATIONS	26	Lancer une opération de testing sur les embauches dans les grandes entreprises	En cours de déploiement	Réalisation d'un testing annuel
			27	S'engager de manière exemplaire en matière de recrutement dans les ministères (label égalité-diversité dans la fonction publique, formation des encadrants)	En cours de déploiement	Nombre de ministères engagés dans la démarche
		PRÉVENTION DE LA RADICALISATION	28	Généraliser les plans d'action locaux de prévention de la radicalisation	En cours de déploiement	Nombre de plan d'action élaborés par les EPCI au sein des QRR
		SOLIDARITÉ TERRITORIALE	29	Augmenter de 200 millions d'euros sur 2018-2019 la dotation de solidarité urbaine (DSU) aux communes	Objectif atteint	Suivi de la mise en place de la mesure
		SOUTIEN AUX ACTEURS DE TERRAIN	30	Créer 1 000 postes d'adultes-relais à partir de 2019	En cours de lancement	Nombre de postes d'adultes-relais créés
			31	Doubler le nombre de postes de coordonnateurs associatifs dans les quartiers dès 2019 (1520 postes contre 760)	En cours de lancement	Nombre de postes FONJEP créés
			32	Attribuer 15 millions d'euros supplémentaires aux associations nationales les plus structurantes	En cours de lancement	Suivi de la mise en place de la mesure
			33	Ouvrir 260 centres sociaux ou espaces de vie sociale d'ici 2022	En cours de lancement	Nombre de centres sociaux ou espaces de vie sociale ouverts en QPV
			34	Assurer la revalorisation statutaire des travailleurs sociaux	En voie de finalisation	Suivi de la mise en place de la mesure
		ENGAGEMENT	35	Former 20 000 acteurs de terrain par an aux « Valeurs de la République et à la laïcité »	En cours de déploiement	Nombre d'acteurs formés chaque année
			36	Développer le service civique	En cours de lancement	Nombre et part des jeunes des QPV parmi les volontaires en service civique
		CULTURE	37	Jumeler les institutions culturelles avec les quartiers de la politique de la ville	En cours de déploiement	Nombre de jumelages avec des établissements culturels
			38	Déployer les Micro-Folies	En cours de déploiement	Nombre et proportion de micro-folies déployées dans les QPV
			39	Développer la pratique musicale	En cours de déploiement	1 - Nombre de projets "DEMOS" dans les QPV 2 - Nombre de projets "Orchestres à l'école" dans les QPV
		ÉGALITÉ FEMMES HOMMES	40	Agir concrètement pour faire progresser l'égalité femmes-hommes dans les quartiers	En cours de déploiement	1 - Part des femmes parmi les bénéficiaires des actions de la politique de la ville 2 - Part des projets soutenus relevant de la thématique "égalité femme/homme"

NIVEAU D'AVANCEMENT DES MESURES

ANNEXE 3 - SUIVI DES MESURES DU PLAN DE MOBILISATION NATIONALE POUR LES HABITANTS DES QUARTIERS - JANVIER 2019

AXE	PROGRAMMES	THÉMATIQUES	n°	MESURES	NIVEAU D'ENGAGEMENT DE LA MESURE - Objectif atteint - En voie de finalisation - En cours de déploiement - En cours de lancement	INDICATEURS
				Objectif atteint	3	8 %
				En voie de finalisation	1	3 %
				En cours de déploiement	22	55 %
				En cours de lancement	14	35 %
				TOTAL	40	100 %

Signataires

A Valenciennes, le 04 JUIL. 2019

Monsieur le **Préfet délégué pour l'Egalité des Chances**

Monsieur Daniel BARNIER

Pour Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole,
Monsieur le Vice-Président délégué à la Cohésion Sociale

Monsieur Laurent DEPAGNE

A Lille le 06 JAN. 2020

Monsieur le **Président du Conseil Régional**
Hauts de France

Monsieur Xavier BERTRAND

A Lille le 21 FEV. 2020

Monsieur le **Président du Conseil**
Départemental du Nord

Monsieur Jean-René LECERF

l'Europe s'engage en Hauts-de-France

UNION EUROPÉENNE
Fonds social européen

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU NORD

Région Hauts-de-France

Nord le Département est là

Valenciennes Métropole

AULNOY, VILLE D'AVENIR

ANZIN Mine d'énergies

Beuvrages

Bruay sur l'Escaut

VILLE DE CONDÉ-SUR-L'ESCAUT

CRESPIN

Ville de Fresnes-sur-Escaut

MAING

Ville de Marly

ODOMEZ

Onnaing

PETITE - FORÊT

VILLE DE QUIÉVRECHAIN

Saint Saulve

THIVENCELLE

Ville de Valenciennes

Vicq

Vieux Condé
Ville de toutes les énergies

académie Lille

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA JUSTICE
www.justice.gouv.fr

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf du Nord

GROUPE Caisse des Dépôts

G.I.P. Réussite Educative de Valenciennes Métropole

Chambres de Métiers et de l'Artisanat
Région Nord - Pas-de-Calais

CCI GRAND HAINAUT HAUTS-DE-FRANCE

SÉCURITÉ SOCIALE
L'Assurance Maladie HAINAUT

ars Agence Régionale de Santé Nord-Pas-de-Calais

pôle emploi

PARTENORD HABITAT

sia habitat GROUPE SIA

société immobilière grand hainaut

Habitat du Nord

PACT Hainaut
BÂTISSEURS DE SOLIDARITÉS POUR L'HABITAT

Maisons & Cités

HABITAT 62/59 PICARDIE S.A